La météo

Aujourd'hui:
généralement ensoleillé

Minimum -3° Maximum 12°

Demain: intervalles de nuages et de soleil

DÉTAILS CAHIER SPORTS

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

Querin mazda
À LAVAL
1530, BOUL. CHOMEDEY
CHOMEDEY, LAVAL
688-4787

3

• MONTRÉAL, MARDI 27 AVRIL 1993 109e ANNÉE N° 184 72 PAGES, 6 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui



B 4 WACO

Les experts chargés de faire enquête sur les causes de la tragédie de Waco affirment avoir établi que l'incendie avait été allumé de propos délibéré par les Davidiens.

A 13 LE SABOT DE DENVER

La Cour supérieure autorise un recours collectif contre la Ville de Montréal pour utilisation illégale du «sabot de Denver» comme mode de perception des amendes.

B 1 COURSE AU LEADERSHIP

Les organisateurs de Kim Campbell dénoncent le fait que des partisans recrutés par le clan Charest participent à l'élection des délégués sans avoir une carte de membre valide.

C 1 RUSSIE

Saluée avec soulagement en Occient, la victoire de Boris Eltsine au référendum confirme la foi du peuple russe à l'endroit des réformes entreprises par son président.



C 1 YOUGOSLAVIE

De nouvelles sanctions de l'ONU entrent en vigueur aujourd'hui contre la Yougoslavie, à la suite du rejet par les Serbes du plan de paix Vance-Owen concernant la Bosnie.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D12 à D15
marchandises D15
emplois E4
automobiles ..... E4 à E6
propositions d'affaires D4
Arts et spectacles
informations ..... cahier E
ciné-horaire E8
Télé-horaire E2
Télévision E1
Bandes dessinées E5
Bridge E6
Décès E7
Économie ..... D1 à D11
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? . D12
Feuilleton D13
Horoscope D14
Le monde ..... cahier C
Loteries — résultats: A13
Mots croisés E4
Mot mystère E6

BUDGET 93

IMPÔTS	DÉFICIT	ESSENCE, TABAC ET ALCOOL	SOCIÉTÉS D'ÉTAT	ORGANISMES FÉDÉRAUX	DÉFENSE
Pas de hausses ni de baisses	35,5 milliards (92-93) 32,6 milliards (93-94)	Aucun changement	Radio-Canada et Via Rail écopent	Douze fusions ou abolitions	Gel des dépenses

La guerre au déficit est remise à plus tard

Les compressions annoncées n'auront aucun impact immédiat

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse

OTTAWA

Le gouvernement Mulroney a décidé de remettre à plus tard la lutte contre le déficit budgétaire pour ne pas risquer de se mettre la population à dos avec des mesures trop draconiennes à quelques mois des élections fédérales.

C'est ainsi un budget sans véritable substance qu'a dévoilé hier le ministre des Finances, Don Mazankowski. Un budget, le neuvième sous l'administration Mulroney, qui ne prévoit aucune hausse d'impôts ou de taxes pour les particuliers et les entreprises.

Du côté des dépenses, ce budget ne prévoit à peu près aucune nouvelle compression pour l'exercice financier en cours. La plupart des compressions annoncées hier entreront en vigueur seulement à partir de l'exercice financier 1994-95, soit en avril prochain, bien après l'élection d'un nouveau gouvernement.

Ainsi, Ottawa annonce la réduction ou le report de dépenses qui totalisent un milliard pour l'exercice en cours. Les crédits pour le développement régional sont amputés de 90 millions ou de 10 p. cent, tandis que les réserves prévues au budget des ministères sont amputées de 300 millions.

Le reste des compressions, soit

VOIR DÉFICIT EN A 2

■ Autres informations pages A 3 à A 6, B 2 et D 1

Même les bandits sont devant leur télé volée...

DENIS ARCAND

Les policiers du poste 25, boulevard de Maisonneuve, non loin du Forum, ressemblent pas mal aux joueurs du Canadien: font très attention à ce qu'ils disent aux journalistes, flairent le piège quand on leur demande ce qu'ils pensent de Pat Burns. Mais les policiers, eux, finissent par décrisper.

Hier soir, au gré des pauses et des repas, il y avait toujours quelques policiers qui regardaient un bout du match.

Les policiers du 25 aiment le hockey, mais cultivent aussi un intérêt professionnel pour les éliminatoires depuis l'émeute et les pillages, le soir où le Canadien a remporté sa dernière Coupe Stanley, en 1986. Avec l'équipe actuelle, les chances que ce genre d'alerte rouge se reproduise sont plutôt minces, mais le poste 25 a désormais un plan d'urgence lié aux troubles éventuels à la porte du Forum. Juste au cas, comme qu'on dit.

Mais les gars du 25 ne se plaignent pas de l'autre effet secondaire des éliminatoires: «Durant les matchs, les appels réduisent de moitié», affirme le lieutenant Pierre Germain. Même les bandits sont devant leur télé volée.

L'agent Alain Aubé sourit quand on lui parle de la disci-

VOIR TÉLÉ EN A 2

MULLER COMPTE EN PROLONGATION



PHOTO CP

Un but de Kirk Muller (photographié ici à l'horizontale après une collision avec Claude Lapointe) à 8:17 de la première période de prolongation a permis au Canadien d'arracher une victoire de 5-4, hier au Colisée. Le Tricolore domine maintenant la série 3-2 et pourrait éliminer les Nordiques dès demain au Forum. À lire dans le cahier Sports

Le dépotoir Miron n'est pas à la veille de fermer

GILLES GAUTHIER

Le dépotoir de l'ancienne carrière Miron ne fermera pas avant l'an 2010 si l'administration Doré adopte le scénario à la fois le moins coûteux et le moins «risqué» parmi tous ceux qui ont été étudiés par ses fonctionnaires.

C'est ce que révèle un rapport interne de la Ville de Montréal dont *La Presse* a obtenu copie grâce à la loi d'accès à l'information. Un chapitre entier a été effacé avant que le document ne lui soit remis.

Le rapport explique également qu'une autre solution, qui serait la plus logique et également la moins onéreuse tout en permettant une fermeture plus rapide, supposerait que les villes de banlieue de l'île renoncent à construire leur incinérateur géant à Montréal-Est et éliminent leurs déchets au Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED). Encore là, la fermeture de ce dernier ne surviendrait qu'en 2006.

L'administration s'est fondée sur ce rapport pour prendre la décision, annoncée en décembre dernier, de fermer l'incinérateur des Carrières cette année et de poursuivre jusqu'à une date qui n'a pas encore été annoncée l'enfouissement des déchets au CTED.

Ces deux scénarios supposent également que la Ville utilise la capacité maximale du site et y enfouisse encore 11 millions de tonnes d'ordures. On tenait jusqu'à maintenant pour acquis qu'il n'y avait place que pour 4 ou 5 millions de tonnes supplémentaires.

Ils postulent aussi que le tarif sera maintenu à 40$ la tonne même si les auteurs ont calculé qu'il faudrait charger 44$ pour le premier scénario et 51$ pour le deuxième, en dollars de 1993 indexés, pour que le CTED ne soit pas déficitaire au moment de sa fermeture.

Le RCM avait promis lors de la dernière campagne électorale, en 1990, que les opérations se termineraient à la fin de 1994 au plus tard. Pendant ce temps, la Ville faisait passer les tarifs au CTED de 12,44$ en 1989 la tonne en 1989 à 40$ le 1er janvier 1992.

Le document explique qui si ces hausses ont contribué à faire fuir la clientèle vers la périphérie, «l'annonce de la fermeture du CTED, prévue en 1994, a amené les entreprises — dont les multinationales spécialisées dans la gestion des déchets —, qui jusque-là s'étaient relativement peu engagées dans l'activité d'enfouissement autour de Montréal, à mettre en place des capacités importantes d'enfouissement sanitaire».

Par ailleurs, «les simulations démontrent clairement qu'une fermeture du CTED à court ou moyen terme, c'est-à-dire en 1994 ou 1996, serait, dans les conditions actuelles de l'achalandage, très coûteuse».

Le scénario prévoyant la fermeture en 2010 est le moins «risqué» pour les raisons suivantes: il ne nécessite pas d'investissement pour la modernisation de l'incinérateur des Carrières et n'implique ni baisse de tarif au CTED ni hausse de l'achalandage provenant des clients autres que la Ville.

VOIR DÉPOTOIR EN A 2

Le monde selon Maz

CLAUDE PICHER



Imaginez un monde merveilleux et paradisiaque, une société prospère coulant paisiblement des jours heureux, confortablement installée à l'abri des séismes qui ébranlent l'univers extérieur.

Un monde qui connaîtrait une croissance économique ininterrompue de 4,25 p. cent par année pendant quatre ans, où le chômage se situerait à 7,5 p. cent, l'inflation à 1,5 p. cent, les taux d'intérêt aux niveaux les plus raisonnables des trente dernières années.

Dans ce monde de rêve, le monstrueux déficit fédéral se résorberait de lui-même, la cauchemardesque dette finirait par fondre comme un cube de glace dans l'eau bouillante. La vigueur des exportations contribuerait enfin à améliorer le catastrophique état de santé du compte courant, présentement un des plus pitoyables du monde industrialisé.

Ces dernières phrases, je les ai écrites au conditionnel. Le ministre Don Mazankowski est beaucoup plus affirmatif: tel sera, proclame-t-il avec aplomb, le Canada de 1998!

Hélas, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Le budget déposé hier à Ottawa est, de loin, le plus mince jamais pondu par le gouvernement Mulroney. Tellement mince, en fait, qu'il serait tout aussi exact de parler de «non-budget».

Le seul moyen que le ministre des Finances prend pour s'attaquer au cancer qui ronge les finances publiques canadiennes, c'est de se livrer à des prévisions économiques les plus optimistes possible, puis de se croiser les bras en attendant la reprise qui devrait inévitablement arriver avec l'avènement de l'Éden financier annoncé par le prophète!

C'est à peu près tout: se croiser les bras.

Tout le reste, comme les compressions à Radio-Canada ou le gel du budget de la Défense, n'est que rafistolage sans imagination. Du nanan pour la galerie.

Le problème du déficit demeure entier, et il ne faut accorder aucune crédibilité aux fanfaronnades du ministre, dont les projections hautement fantaisistes situent le déficit à 8 milliards pour 1997-98. Cela fait huit ans que le gouvernement nous sert la même salade. À chaque fois, il n'a pas été capable de livrer le moindre radis rabougri...

Dans son document de 100 pages (un des plus courts de la petite histoire des budgets, et quand on voit la faiblesse du contenu, on comprend pourquoi), le ministre ne fait qu'une brève allusion au problème du travail au noir et de l'évasion fiscale. Il s'agit pourtant là d'une des maladies les plus vicieuses qui infectent l'économie canadienne. Depuis deux ans surtout, son impact sur les finances publiques est dévastateur.

Le déficit de l'exercice 92-93 devait être de 27,5 milliards; il sera de 35,5 milliards, huit de plus que prévu il y a un an.

Ce trou affolant n'est aucunement relié aux dépenses du gouvernement, qui sont à peu près conformes aux prévisions, mais à ses recettes. L'argent ne

VOIR MAZ EN A 2

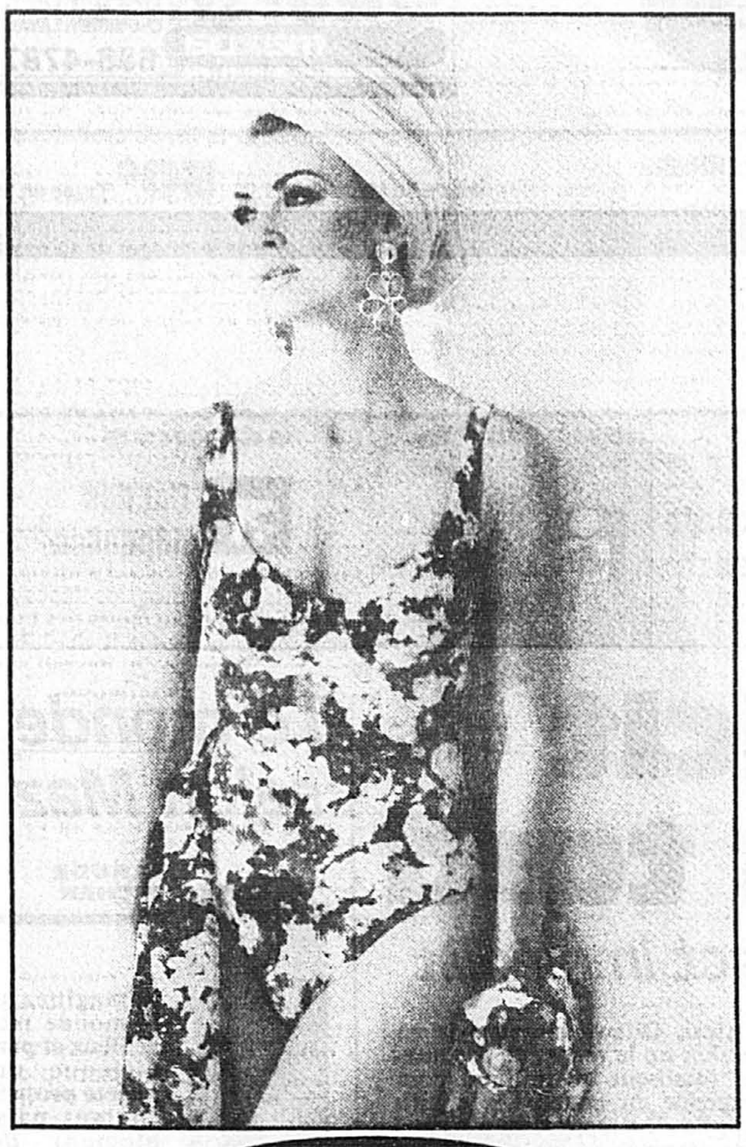
ROYAL
Printemps-Été '93
OFFRE DE LANCEMENT
Valide pour les départs du 1 et 8 mai et si les réservations sont faites et payées avant le 30 avril 1993

SAMEDI A.M.	1 SEM.	2 SEM.
Villa Sovarento	399	519
Varazul	419	559
Acuazul	479	559
Puntarena/Paradiso	499	699

SAMEDI P.M.		1 SEM.	2 SEM.
Puerto Plata Beach	(F.A.P.)	699	999
Playa Naco	(E.P.)	599	699
Condo Lisa	(E.P.)	499	649
Cita Del Sol	(E.P.)	499	629
Casa Laguna	(E.P.)	499	649
Heaven's	(F.A.P.)	699	999
Woody's	(C.P.)	499	599

*Certaines taxes et coutes touristiques locales sont ajoutés à ces prix.
Permis du Québec
JET USA INC.
VACANCES HOLIDAYS
La Connexion
Consultez votre agent de voyages

Demain dans *La Presse*



Vivre

Des maillots terre-mer

■ Depuis l'avènement du *sportswear*, le maillot de bain est devenu un véritable vêtement. Avec sa coupe élaborée, ses tissus texturés et imprimés de toutes sortes, ce costume sort de l'eau et se coordonne aussi bien avec un jeans qu'un paréo. Viviane Roy, dans le cahier VIVRE de demain, élabore sur les deux tendances qu'on observe cet été : la première, d'allure sportive, galbe joliment le corps et s'agencera avec un short cycliste ou un *legging*; l'autre, d'une coupe minutieuse, mettra les seins en valeur avec son balconnet, affinera la taille avec ses découpes verticales et camouflera le ventre avec son jeu de drapé astucieux. À lire demain dans *La Presse*.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991 est, rue Sherbrooke (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;
- à Joliette : avec la collaboration de la Chambre de commerce et de l'Association des pompiers, sous-sol de la cathédrale, rue Saint-Charles-Borromée, de 10 h à 20 h 30;
- à Saint-Amable : organisée par le Club Optimiste, salle municipale (½ mile de l'église), 1444, rue Principale, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Cour suprême du Costa Rica est prise en otage

Reuter

SAN JOSE

■ Vingt-cinq personnes, dont une vingtaine de juges de la Cour suprême du Costa Rica, ont été prises en otages hier à San Jose par quatre hommes armés, déclare-t-on de source judiciaire.

L'agression a eu lieu peu avant 14 h, heure locale, pendant la réunion hebdomadaire de la Cour suprême, a précisé Fabian Barrantes, porte-parole de celle-ci. Les preneurs d'otages semblent s'être introduits dans l'immeuble par le sous-sol.

Ils n'ont pas formulé de revendications et leur identité est inconnue. Le quartier a immédiatement été bouclé par d'importantes forces de police.

Les agresseurs ont déclaré faire partie du « Commando de la mort », organisation inconnue jusqu'alors, a ajouté Fabian Barrantes.

Le ministre de l'Intérieur Luis Fishman a tenu une réunion d'urgence avec les chefs de la police.

Parmi les magistrats pris en otages figure le président de la Cour suprême Edgar Cervantes. La Cour compte 22 juges, mais deux se trouveraient actuellement à l'étranger.

Un groupe de guérilleros nicaraguayens s'était emparé le mois dernier de l'ambassade du Nicaragua au Costa Rica et y avait pris en otages l'ambassadeur Alfonsa Robelo et 23 autres personnes. Après 13 jours de siège, le chef du groupe avait pu quitter le Costa Rica sans être inquiété après avoir perçu une rançon.

Luis Fishman avait lui-même fait partie en septembre dernier d'un groupe pris en otage par un Hondurien.

La quotidienne — Tirage d'hier
à trois chiffres **548**
à quatre chiffres **3200**

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES
lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111
Décès, remerciements 285-6816
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.
RENSEIGNEMENTS 285-7272

17-2
CODE DU JOUR — MARDI 27 AVRIL 1993

LES ANNONCES CLASSÉES
La Presse
285-7111

SUITE DE LA UNE

DÉFICIT

La guerre au déficit est remise à plus tard

625 millions, provient d'une technicalité comptable. Les crédits de TPS, versés quatre fois l'an aux personnes à faibles revenus, seront dorénavant versés deux fois par année. Ainsi, les crédits de TPS prévus pour janvier 1994 seront versés en avril suivant, ce qui permet au gouvernement d'imputer une somme de 625 millions au budget de 1994-95 plutôt qu'à l'exercice en cours.

Le gouvernement fédéral annonce aussi une série de compressions qui entreront en vigueur seulement à partir du 1er avril 1994. Comme les élections seront tenues avant la fin de la présente année, il appartiendra au gouvernement du jour de respecter ou non les choix financiers adoptés dans ce budget.

Essentiellement, le gouvernement annonce un gel des crédits de la Défense nationale, une réduction des subventions versées à Radio-Canada et à Via Rail ainsi que l'abolition ou le regroupement de 12 agences fédérales. Il entend aussi réduire de 16 500 travailleurs les effectifs de la fonction publique sur une période de cinq ans. Toutes ces mesures doivent cependant entrer en vigueur après les prochaines élections.

Pour la relance de l'économie, le budget ne prévoit aucune nouvelle mesure, si ce n'est que quelques changements mineurs pour améliorer le régime fiscal ayant trait à l'amortissement du capital des entreprises. Le gouvernement compte sur la réduction des taux d'intérêt pour stimuler l'économie ainsi que sur la vigueur de l'économie américaine pour relancer les exportations.

Le déficit fédéral sera ainsi ramené à 32,6 milliards en 1993-94 par rapport à son niveau de 35,5 milliards atteint en 1992-93. Le déficit de 1992-93 s'élève ainsi à 1,1 milliard de plus que prévu en décembre dernier en raison des recettes moins élevées qu'anticipé.

S'il a décidé de ne pas s'attaquer au problème des finances publiques dans ce budget, il faut souligner que les principales mesures de compression pour l'exercice financier en cours ont été annoncées lors de l'Exposé économique du 2 décembre dernier. Les conservateurs avaient alors annoncé des compressions de 8 milliards sur deux ans et demi, notamment par le truchement d'un gel des salaires des fonctionnaires et d'une réforme de l'assurance-chômage.

Le déficit

Le gouvernement Mulroney prévoit néanmoins une réduction sensible du déficit fédéral dans son plan quinquennal. Il prévoit que le déficit diminuera graduellement pour se situer à seulement 8 milliards en 1997-98. Pour y arriver, Ottawa compte sur une faible progression de ses dépenses de programmes, soit de 1,5 p. cent par année, et une forte croissance des activités économiques.

Mais le gouvernement avait prévu dans son budget de février 92 un déficit de 22 milliards pour l'année en cours, qui sera plutôt de 32,6 milliards en raison des erreurs de prévisions au chapitre des recettes fiscales. Aussi, le scénario d'une réduction sensible du déficit sur les cinq prochaines années présenté dans ce budget laisse les observateurs sceptiques compte tenu des erreurs de prévisions répétées dans les derniers budgets de ce gouvernement.

La dette fédérale, c'est-à-dire l'accumulation des déficits annuels, atteindra 491 milliards en mars prochain, faisant de l'administration centrale du Canada la plus endettée de tous les gouvernements nationaux du G-7 après l'Italie, selon la taille de son économie. La dette fédérale-provinciale dépasse les 600 milliards et est la plus élevée des grands pays industrialisés per capita.

Cette distinction a valu des avertissements de la part du Fonds monétaire international (FMI), qui craint une crise financière au Canada si le secteur public continue de s'endetter au rythme actuel. Le secteur public du Canada finance de plus en plus sa dette grandissante auprès des marchés financiers étrangers, qui pourraient exiger un rendement supérieur pour compenser le risque de prêter à un pays qui perd le contrôle de sa dette.

L'opposition

L'opposition à la Chambre des communes a critiqué le gouvernement Mulroney pour son manque d'imagination dans sa lutte contre le problème de l'endettement et l'absence de mesures pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois. « C'est un gouvernement fatigué qui offre aucun espoir aux sans-emploi », a déclaré le chef de l'opposition libérale, Jean Chrétien.

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a de son côté critiqué l'incapacité du gouvernement de réduire sensiblement le déficit. Il aurait souhaité une réduction du déficit à 25 milliards dès cette année par des compressions dans la Défense nationale et l'élimination des dédoublements et des chevauchements de programmes avec les provinces. « Ce gouvernement a démontré qu'il est incapable de régler le problème des finances publiques et à chaque fois qu'il annonce des compressions, c'est pour s'attaquer aux plus démunis de la société ».

Les principaux aspirants au leadership du Parti conservateur, Jean Charest et Kim Campbell, ont retenu de ce budget qu'il était possible d'éliminer le déficit fédéral sur une période de cinq ans. « C'est possible si on amorce une révision des dépenses avec les provinces et si on restructure l'appareil fédéral, tel que je le prévois », a déclaré M. Charest, qui veut réduire de 35 à 15 le nombre de ministères fédéraux.

Le ministre Mazankowski a par ailleurs annoncé hier qu'il rencontrera ses homologues des provinces le 30 mai à Ottawa pour tenter de trouver une solution au problème des finances publiques au Canada. □

MAZ

Le monde selon Maz

rentre pas comme on le pensait, et de loin. Il serait trop facile de mettre cela sur le dos de la récession: il faut y voir, en bonne partie, l'effet direct de l'expansion formidable de l'économie souterraine, elle-même conséquence de l'écoeurement des contribuables surtaxés et écrasés par la bureaucratie de la TPS.

Cette situation requiert une attention urgente. Non seulement le ministre effleure-t-il à peine la question, il fait comme si elle n'existait pas. D'ici 1997, prévoit-il fièrement, les revenus du gouvernement devraient augmenter en moyenne de presque 7 p. cent par année, pour passer de 127 à 164 milliards! Souhaitons-lui bonne chance, mais gageons d'avance que ce scénario ne se réalisera pas.

Outre le fait qu'il ne contient aucune mesure sérieuse de lutte au déficit, le budget Mazankowski se complait dans une facilité à faire dresser les cheveux sur la tête. Des passages considérables, rehaussés de graphiques, mettent l'accent sur les exportations, comme si celles-ci suffiront à sortir le Canada du trou. Le famélique document du ministre superpose complaisamment les superlatifs pour clamer à quel point le Canada est une puissance exportatrice compétitive et vigoureuse.

Nulle part, pourtant, ne trouve-t-il assez d'espace pour rappeler que le « spectaculaire » surplus commercial canadien est englouti quatre fois par les intérêts que nous devons payer à nos créanciers étrangers. Faudra augmenter encore beaucoup la compétitivité pour combler le fossé, mais cela ne paraît pas dans le discours du ministre.

Pour le dernier budget du gouvernement conservateur avant les élections, le ministre aurait pu montrer un minimum d'envergure. Au lieu de cela, il a, de toute évidence, choisi de jeter la serviette.

En ce lendemain de budget, le cancer du déficit, l'inassouvissable dette et le pourrissement du compte courant conservent toute leur effrayante vivacité. □



Les policiers du poste 25, boulevard de Maisonneuve, à quelques rues du Forum, ont regardé le match entre le Canadien et les Nordiques hier. La plupart d'entre eux prennent pour leurs voisins de la rue Sainte-Catherine. PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

TÉLÉ

Même les bandits sont devant leur télé volée

pline au hockey: « Je trouve que toute notre société manque de discipline, poursuit Aubé, un vétéran de 26 saisons dans la police. Dans ma jeunesse, on respectait l'autorité. Ça commençait à la maison et ça continuait à l'école. C'est moins strict maintenant et ça parait dans la rue. »

« Les jeunes n'ont plus de valeurs », renchérit le sergent Richer.

Tout à coup, une annonce du centenaire de la Coupe Stanley apparaît à l'écran: « 100 ans de passion ».

« Dans la police, c'est 100 ans de pression! » lance quelqu'un, ce qui fait rire tout le monde. « Oui, mais après 25 ans, c'est 100 ans de pension », blague un autre.

« Dans le fond, nous sommes les arbitres de la société, explique le sergent Guy Charlebois. On sépare les bagarreurs, on donne deux minutes pour avoir grillé un feu rouge. Mais je trouve dommage qu'on ne puisse pas être un peu plus des coachs. On n'a pas le temps. D'ailleurs, on a de moins en moins le temps de faire le vrai travail de policier. Nous devons faire de plus en plus, avec de moins en moins d'effectifs. Avant, on était 37 ici. Maintenant, on est 22. On est dilués comme le talent dans la LNH après l'expansion à 12 équipes, en 1967.

« On passe beaucoup de temps à remplir de la paperasse. Et de moins en moins de temps à courir après les bandits. »

Les agents Daniel Lacoursière et Ronald Parent se considèrent aussi comme des arbitres. « Et le monde nous considère nous aussi comme un mal nécessaire, note Lacoursière. Si on fait bien notre job, personne ne nous voit. Si on fait une coche mal taillée, tout le monde hue. » Lacoursière a le dos large: en plus d'être policier, il est arbitre bénévole sur la Rive-Sud...

— Mais parfois, vous êtes un peu comme des joueurs lorsque vous devez fesser dans le tas, leur fait-on remarquer.

— Ah! pardon, mais nous, on fesse pas, répond Parent, suave. Conformément au manuel et dans le cadre de nos fonctions, nous utilisons la force nécessaire pour maîtriser le ou les individus violents...

Cela étant dit, Parent admet que les policiers ont parfois ce rôle, surtout dans un secteur comme celui du poste 25 avec ses dizaines de bars. « Même qu'on a déjà pogné des joueurs de hockey, ajoute-t-il. Kordic et Corson. Et pas seulement une fois. »

Les murs du poste sont couverts de photos de bandits recherchés à l'air mauvais: on dirait une exposition de cartes de hockey de Bob Probert, Tie Domi, Chris Nilan et John Kordic.

« Il y a quelques Gretzky chez les bandits, mais au niveau du policier de rue, nos Patrick Roy les arrêtent souvent », reprend le sergent Charlebois, qui admet qu'il y a cependant des échappées.

Les tirs au but sont plus graves dans la rue que sur la glace: « Vous voulez savoir si j'ai déjà tiré sur quelqu'un? Une fois, répond Charlebois. Si j'ai touché la cible? Je ne sais pas. J'ai tiré vers un voleur de banque qui fuyait sur Décarie à bord d'un camion détourné et avec le chauffeur couché à ses pieds. Il faisait feu sur nous à travers son pare-prise, on a tiré nous aussi. À la fin, il avait quatre balles dans le corps, moi, j'avais un trou dans mon pantalon. J'ai été chanceux.

« Nous étions plusieurs, je ne sais pas si une de mes balles l'a touché. »

Charlebois a l'air d'aimer ça comme ça. □

DÉPOTOIR

Le dépotoir Miron n'est pas à la veille de fermer

Le document explique qu'« une baisse de tarif au CTED n'assure pas le retour de la clientèle et comporte des risques élevés. Cette décision ne résoudrait qu'une partie du problème de l'achalandage du CTED et pourrait avoir des répercussions financières désastreuses si les résultats atteints n'étaient pas ceux escomptés ».

On explique notamment que les propriétaires de lieux d'enfouissement concurrents sont souvent transporteurs et décident dans la majorité des cas où iront les déchets et qu'« en offrant un service intégré de collecte, transport en enfouissement, les transporteurs privés sont et seront toujours avantagés par rapport au CTED ».

Après avoir reçu le document, le responsable du dossier de la gestion des déchets au comité exécutif, Richard Brunelle, a demandé aux Travaux publics d'analyser un scénario de fermeture en 1999 en tenant pour acquis que l'enfouissement additionnel se limitera à 5 millions de tonnes. Le deuxième rapport conclut notamment qu'« au chapitre du coût global, ce scénario se classe parmi les plus dispendieux que nous avons examinés ».

Le premier document contenait également une étude de 33 pages sur les mesures destinées à amadouer la population vivant près du CTED advenant que la fermeture soit reportée au-delà de 1994.

Il conclut notamment « que la mise en oeuvre de mesures compensatoires est loin d'être la stratégie à privilégier en vue de rendre plus acceptable le report de la fermeture du CTED. D'une part, ces mesures n'auront pas pour effet d'apaiser les inquiétudes relatives à la santé non plus que de réduire les inconvénients pour le voisinage. D'autre part, cette attitude créerait un précédent susceptible de conduire l'administration montréalaise à agir de manière similaire pour d'autres installations ».

Une des stratégies mises de l'avant, inspirée d'études menées pour le laboratoire nucléaire d'Oak Ridge au Tennessee, est d'« associer les résidents du quartier à la gestion du site et au suivi environnemental des opérations d'enfouissement ».

Dans une note envoyée au greffier de la Ville, Léon Laberge, responsable de l'accès à l'information, le directeur des Travaux publics, René Morency, a exprimé des réserves au sujet de la publication de cette étude interne, qui pourrait « appuyer les revendications qui ont déjà été formulées par la population locale quant à l'adoption de certaines mesures compensatoires citées dans ce rapport ».

Ce dernier admet notamment qu'« au plan de l'aménagement, ce quartier (Saint-Michel) souffre à plus d'un titre ». Il a notamment besoin, ajoute-t-on, d'être désenclavé, d'espaces verts, d'une réfection de son parc de logements, d'une meilleure desserte commerciale, d'une revitalisation industrielle et d'un aménagement adéquat pour corriger notamment les « nuisances importantes liées à l'autoroute métropolitaine, la proximité d'industries près de secteurs résidentiels et l'exploitation des deux sites d'enfouissement ».

Les scénarios de fermeture se fondent sur des études effectuées par la firme SNC-Lavalin qui, d'expliquer M. Morency, ne sont pas terminées. □

La Presse

BUDGET 93

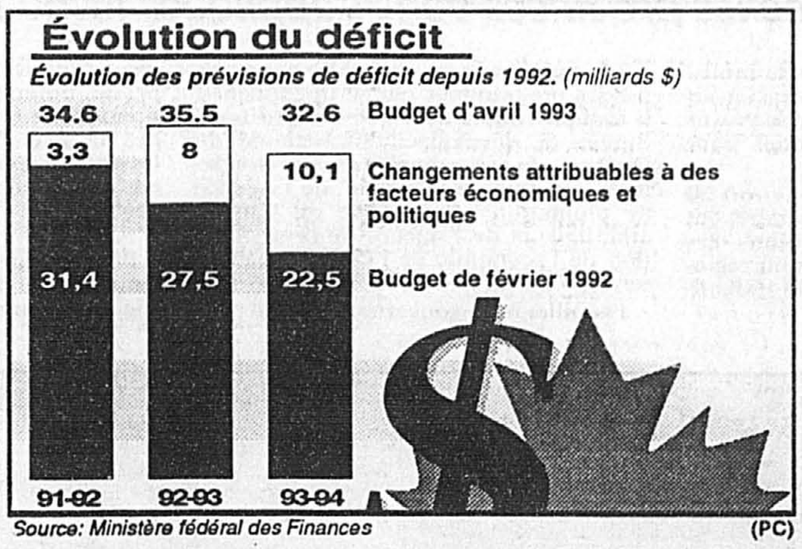
Des déficits de 30 milliards pour plusieurs années

MAURICE JANNARD
OTTAWA

■ Le plan budgétaire soumis par le ministre Mazankowski prévoit que le déficit du gouvernement fédéral reste collé à la barre des 30 milliards pour plusieurs années.

Ainsi, pour l'exercice fiscal 1992-93 (qui s'est terminé le 31 mars dernier), le déficit budgétaire sera de 35,5 milliards. En décembre dernier, le ministre s'attendait à un déficit de 34 milliards.

En février 1992, Ottawa rêvait en couleurs en fixant un manque à gagner de 28,5 milliards.



Source: Ministère fédéral des Finances (PC)

M. Mazankowski reconnaît lui-même que les finances publiques sont dans une glissade dangereuse. «L'exposé économique et financier de décembre 1992 comportait des mesures visant à limiter le dérapage à court terme du déficit, par rapport aux projections du budget de février 1992», souligne-t-il dans le document présenté hier.

La poursuite des mesures de compressions envisagées en décembre devrait éliminer les nouveaux emprunts nets du gouvernement dans les cinq prochaines années.

En 1993-94, les besoins d'emprunts sont évalués à 31,5 milliards. Le déficit de cette année sera de 32,6 milliards tandis qu'il demeurera au niveau de 29 milliards en 1994-95. Donc pas de réduction avant plusieurs années et les élections ne sont pas même commencées!

Comment expliquer ce dérapage? Le ministre affirme à plusieurs reprises que la récession fut plus longue que prévue. «Les recettes fiscales, en particulier les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe sur les produits et services, ont été sensiblement moins élevées que prévu dans le budget de février 1992, à cause d'une croissance économique plus faible que projetée.»

Pour mettre de l'ordre dans les budgets de l'État, Ottawa a convoqué une réunion avec les provinces pour la fin du mois de mai.

Les recettes fédérales en 1992-93 sont de 122,9 milliards, inférieures de 9,2 milliards au niveau projeté dans le budget de l'an passé. Cela se traduit par des revenus de 10 à 12 milliards de moins chaque année au cours des exercices suivants.

Pour l'exercice 1993-94 (qui a débuté le premier avril), les recettes prévues sont de 126,9 milliards. La TPS devrait rapporter 17,4 milliards cette année.

Du côté des dépenses, celles-ci atteindront 159,5 milliards. Le ministre Mazankowski s'attend à ce que la croissance des dépenses de programmes au cours des cinq prochaines années soit de 1,7 p. cent par année, ce qui devrait suivre le rythme de l'inflation.


PHOTO PC
Les sourires de circonstance...

Optimisme à petites doses

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Voici l'avenir économique du Canada selon Don Mazankowski, tel que raconté par plusieurs têtes de paragraphes du budget présenté hier par le ministre des Finances reproduites ici textuellement:

- L'économie est promise à une croissance non inflationiste soutenue.
- Une croissance vigoureuse à moyen terme.
- La reprise est en cours.
- La croissance réelle se renforcera.
- Les exportations resteront vigoureuses.
- De faibles taux d'intérêt stimuleront la consommation.
- L'investissement résidentiel affichera un redressement marqué.
- Les investissements des entreprises se renforceront en 1994.
- Les perspectives d'emploi s'amélioreront sensiblement et la croissance de la productivité demeurera vigoureuse.
- Les tensions inflationistes demeureront faibles.
- Une faible inflation maintiendra les taux d'intérêt à un niveau peu élevé.
- Le solde de la balance courante s'améliorera.
- Amélioration de la situation fondamentale à moyen terme.
- L'escalade du déficit et de la dette est due aux excès financiers d'avant 1984-85.

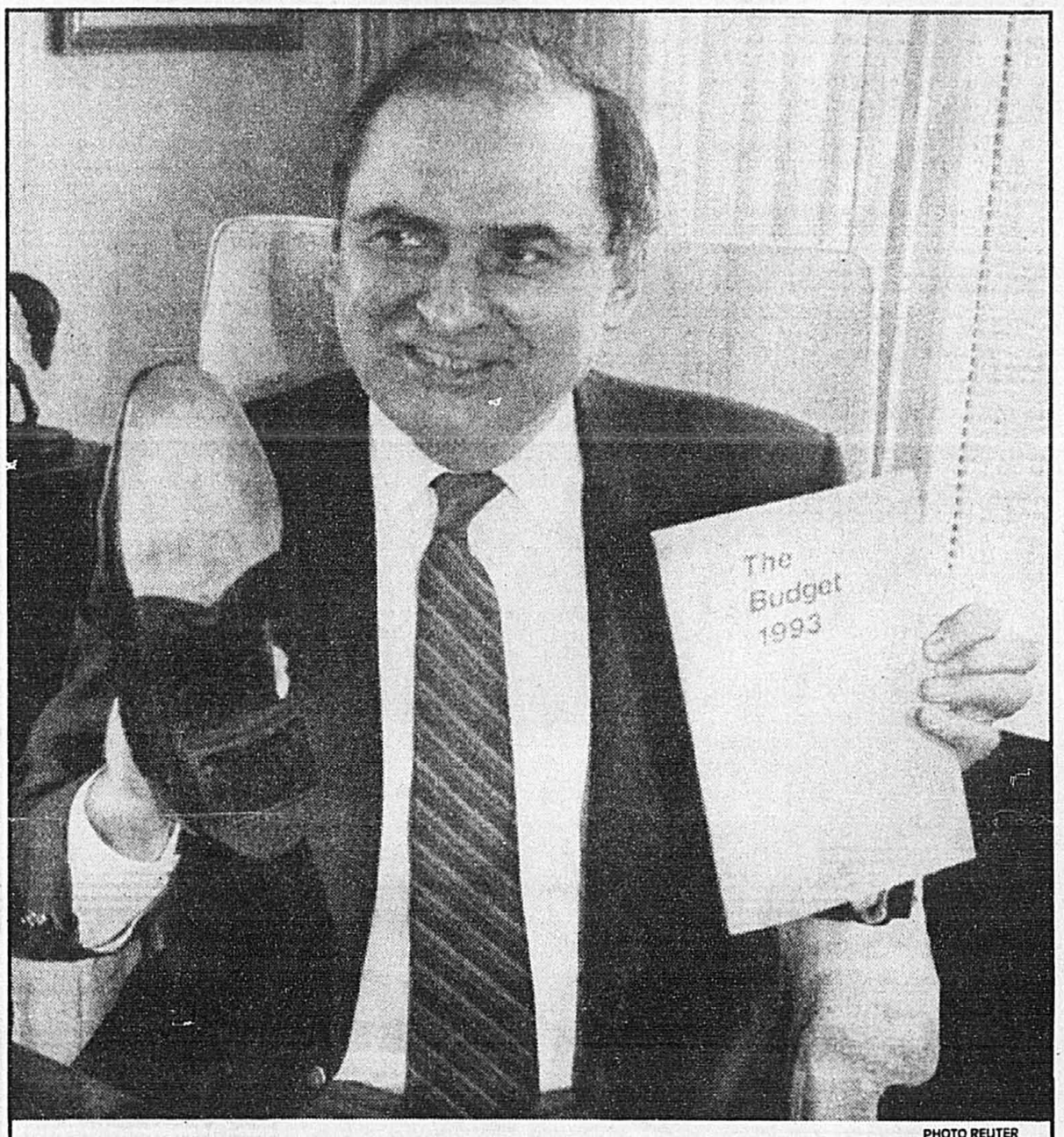


PHOTO REUTER

Les souliers usagés du ministre

Le ministre des Finances, M. Don Mazankowski, montre ses chaussures, avant la présentation officielle du budget à la Chambre hier. Même si la tradition veut que le ministre des Finances porte des souliers neufs à l'occasion du discours du budget, M. Mazankowski en a fait réparer une paire déjà portée, cette année, pour des raisons de situation économique boiteuse.

Un plan de rationalisation de l'État plutôt timide

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Alors que l'ancien ministre De Cotret proposait de rationaliser l'appareil gouvernemental en réduisant de façon draconienne le nombre de ministères, le ministre des Finances, Don Mazankowski opte plutôt pour la dissolution de quelques obscurs conseils consultatifs déjà désuets et la fusion de deux ministères déjà dirigés par le même ministre.

Le plan de rationalisation de l'État proposé par le gouvernement hier se résume en effet essentiellement à la disparition de huit conseils consultatifs, à la fusion du ministère du Revenu-Impôt et de celui du Revenu-Douanes et Accises, à la privatisation des services de traduction et de cartographie du gouvernement ainsi qu'à la possibilité de contempler un désengagement du gouvernement de certains projets.

Les comités consultatifs condamnés, comme le Comité consultatif de l'Office canadien du poisson salé ou encore le Comité du pétrole et du gaz et le Conseil consultatif national de la condition physique et du sport amateur et quelques autres, étaient déjà désuets, admettent les hauts-fonctionnaires du ministère des Finances.

On compte aussi fusionner le Conseil consultatif national sur le troisième âge et le Conseil national du bien-être qui ne feront maintenant plus qu'un pour conseiller le ministre de la Santé et du bien-être social.

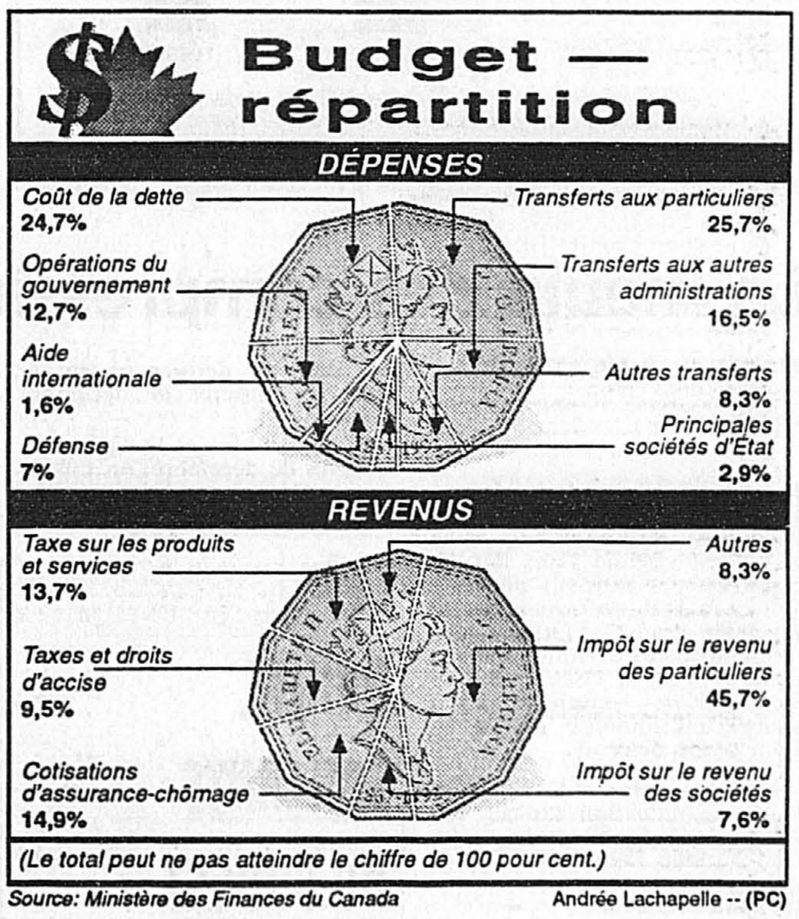
Les hauts fonctionnaires n'étaient pas en mesure hier de dire combien d'argent serait économisé grâce à ces fermetures et à cette fusion.

Le gouvernement propose aussi de se retirer de certains projets, comme le projet pétrolier de Norman Wells ou encore de la compagnie de navigation Canartic. Mais même là, on précise qu'il s'agit «d'examiner la possibilité» et il ne s'agit pas de projets de la taille d'Hibernia.

Les privatisations les plus importantes sont celles du service de cartographie, d'arpentage et de télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et du service de traduction géré actuellement par le Secrétariat d'État.

Finalement, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de fusionner les ministères du Revenu-Impôts et du Revenu-Douanes et Accises, deux ministères dirigés actuellement par le même ministre, Otto Jelinek.

Budget — répartition



(Le total peut ne pas atteindre le chiffre de 100 pour cent.)
Source: Ministère des Finances du Canada — Andrée Lachapelle -- (PC)

Ottawa prévoit une forte croissance en 94

MAURICE JANNARD
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral compte sur une forte croissance économique pour mettre de l'ordre dans le budget de l'État.

Ainsi, le ministre des Finances, Don Mazankomski, s'attend à une progression du produit intérieur de 3 p. cent cette année et de 4,5 p. cent en 1994. «Selon les prévisions de l'OCDE, par exemple, c'est le Canada qui, parmi les pays industrialisés du G-7, enregistrera la croissance économique la plus rapide cette année et l'an prochain», a déclaré le représentant conservateur sur un ton optimiste.

«La demande intérieure sera stimulée par des taux d'intérêt peu élevés. Je m'attends à un vif redressement à la fois des investissements résidentiels et de l'investissement des entreprises», a-t-il ajouté avec la même note triomphaliste.

Par contre, le taux de chômage restera élevé pendant deux ans encore. En 1993, le niveau de sans emploi sera de 11,1 p. cent en moyenne et l'an prochain il ne diminuera que très lentement pour se situer à 10,8 p. cent. «À court terme, le taux de chômage diminuera lentement à cause de la hausse prévue du taux d'activité», a dit le ministre dans son discours.

Cela signifie qu'au fur et à mesure que la reprise prend de la vigueur il y a un plus grand nombre de personnes qui se mettent à chercher du travail à nouveau. Celles-ci avaient tout simplement abandonné l'espoir de trouver du travail durant la récession.

M. Mazankowski prévoit même que les taux d'intérêt à long terme continueront de baisser, ce qui s'avérerait un facteur déterminant pour une croisance plus forte l'an prochain. Cette projection du ministre trouve certains échos dans le secteur privé.

Ottawa prévoit que le taux des effets commerciaux à 90 jours se situera un peu au-dessus de 5 p. cent cette année et à 5 p. cent l'an prochain. Pour le long terme, par exemple, les obligations du gouvernement devraient rapporter 7,7 p. cent en 1993 et 6,7 p. cent en 1994.

«C'est un budget sans surprise», a déclaré hier à *La Presse* M. Serge Bilodeau, de la maison Peat Marwick. «Il n'y a pas de mesure spectaculaire de relance puisque le gouvernement n'a pas de marge de manoeuvre.»

C'est toutefois dans le secteur de l'inflation que le ministre Mazankowski fait preuve d'une vision plus optimiste par rapport aux projections moyennes des économistes du secteur privé. D'après lui, l'inflation devrait se situer à 2,5 p. cent en 1993 et à 1,9 p. cent l'an prochain. Elle devrait diminuer dans les années suivantes pour ateindre la moyenne de 1,5 p. cent entre 1995 et 1998.

«Malgré une expansion économique rapide en 1994, l'inflation devrait diminuer, car une offre excédentaire persistante sur le marché des produits comme sur celui du travail, combinée à une politique ferme de lutte contre l'inflation de la part du gouvernement, permettra de contenir les tensions inflationnistes», affirme M. Mazankowski dans ce qui sera son dernier discours du budget avant les élections.

Compressions dans le fonctionnement de l'État: très peu de nouveau

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Le gouvernement promet que d'ici cinq ans, il aura réussi à faire économiser 7,5 milliards aux contribuables en réduisant les dépenses de fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Mais en regardant de près le nouveau budget, on remarque que c'est surtout le mini-budget de décembre qui rendra ces économies possibles plutôt que les nouvelles mesures annoncées hier.

Pour réduire les dépenses de fonctionnement du gouvernement, le ministre des Finances, Don Mazankowski, se contente en effet principalement de pousser un peu plus loin les compressions des budgets d'opération des ministères annoncées en décembre en augmentant de deux à sept points supplémentaires, pendant les cinq prochaines années, le pourcentage des réductions déjà annoncées.

Le tout devrait forcer la disparition d'environ 16 500 emplois de plus que ce qu'il était prévu d'ici cinq ans et le gouvernement affirme que ces compressions supplémentaires donneront lieu à une certaine diminution des services gouvernementaux. Le nombre de bureaux de l'immigration, par exemple, sera réduit.

En décembre donc, on avait annoncé que tous les budgets d'opération des ministères seraient réduits de 3 p. cent et que les salaires des fonctionnaires seraient gelés.

Dans le budget d'hier, le ministre des Finances annonce qu'il va réduire de 5 à 9 p. cent ces enveloppes de fonctionnement durant les prochains cinq ans.

Cette année, les budgets des ministères ne seront pas réduits; on retire plutôt 300 millions aux réserves, c'est-à-dire aux fonds qui n'ont pas été alloués à un ministère en particulier. Mais l'an prochain, ce seront bien les budgets des ministères qui seront diminués d'environ deux p. cent de plus que ce qui avait été annoncé en décembre, pour une diminution totale de cinq p. cent. On augmente donc les économies globales durant cette année-là d'environ 300 millions.

Postes abolis

Le budget ne précise pas comment seront échelonnées les nouvelles réductions mais on annonce qu'en 1997-98, on aura économisé 1,2 milliard de plus que prévu ce qui devrait conduire à l'élimination de 16 500 postes, affirment certains hauts-fonctionnaires du ministère des Finances.

Les réductions déjà annoncées dans le mini-budget de décembre permettaient d'aller chercher 5,3 milliards d'ici la fin de 1997-98 en incluant les économies réalisées grâce au gel des salaires des fonctionnaires, si bien qu'on se retrouve maintenant avec un total d'économies en cinq ans de 7,5 milliards.

Les nouvelles économies annoncées hier touchent les dépenses de fonctionnement des ministères mais on ne précise pas où les gestionnaires comprimeront leurs dépenses.

Concrètement, les réductions donneront lieu à des diminutions de services, affirme le gouvernement.

Ainsi, 13 bureaux de l'immigration seront fermés et 22 des 51 bureaux restant devront partager leurs locaux avec des Centres d'emploi du Canada. Neuf missions diplomatiques sont en outre en train d'être fermées ainsi que trois ambassades.

Le gouvernement annonce en outre qu'il compte rencontrer les syndicats à l'été afin de négocier des modifications aux politiques sur l'aménagement du personnel. Le gouvernement veut aller chercher la «souplesse» qui sera nécessaire pour gérer les compressions.

Pour réduire ses dépenses, le gouvernement compte aussi:

- Prolonger la réduction des subventions aux organismes et aux groupes d'intérêt. L'énoncé de décembre réduisait leurs subventions de 10 p. cent en 1993-94 et en 1994-95. Le budget les réduit de 15 p. cent en 1995-96 et de 20 p. cent durant les années suivantes. En combinant les mesures de décembre et celles d'hier, on compte aller chercher 4,5 milliards en cinq ans.
- Bloquer les dépenses de la Défense au niveau de 1994-95, dépenses qui avaient déjà réduites dans l'énoncé de décembre. (En décembre, on avait en effet annoncé une réduction de 3 p. cent du budget de fonctionnement, un gel de salaires et des compressions de 250 millions pour l'année 1994-95). On pense ainsi faire des économies globales de 5,9 milliards sur cinq ans.
- Geler les prestations d'assurance-chômage à 57 p. cent indéfiniment. L'énoncé de décembre les laissait à ce niveau jusqu'à avril 1995.
- Geler le financement pour la construction de «logements sociaux» à son niveau actuel de 2 milliards par année. La Société canadienne d'hypothèque et de logement ne donnera plus, non plus, de subventions échelonnées sur 35 ans tel qu'elle le fait actuellement. En combinant ces mesures à celle de décembre, on compte économiser 600 millions sur cinq ans.
- Réduire l'augmentation des subventions pour les conseils de recherche universitaire. En décembre, ces subventions ont été bloquées pour trois ans, mais on prévoyait une augmentation de 4 p. cent après 1994-95. Maintenant, cette augmentation sera de 1,5 p. cent après 1994-95.
- Limiter le taux de croissance de l'aide internationale à 1,5 p. cent à partir de 1994-95.

BUDGET 93

Ottawa quitte forêts et mines et réduit le développement régional

Les ententes bilatérales déjà conclues avec les provinces vont s'appliquer jusqu'aux termes prévus

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Ottawa réduit de 90 millions les crédits destinés au développement régional, ce qui représente la principale compression de dépense pour l'exercice financier 1993-94 contenue dans le budget fédéral dévoilé hier.

En décembre dernier, à l'occasion d'une déclaration économique, le ministre des Finances Don Mazankowski avait déjà réduit de 10 p. cent les fonds prévus pour le développement régional pour l'exercice en cours.

Au total, Ottawa réduit d'environ 20 p. cent cette enveloppe budgétaire qui s'établit maintenant à 926 millions. Les crédits destinés au développement régional seront par la suite réduits de 100 millions par année.

Le gouvernement fédéral ne précise pas les programmes qui seront touchés. Il indique simplement que les crédits du Bureau de développement régional du Québec, du Secrétariat au développement régional de l'Ontario, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest canadien seront réduits.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a aussi annoncé hier qu'il ne renouvellera pas les ententes de développement économique et régional touchant le secteur des forêts et celui des mines. Toutefois, les ententes en vigueur signées avec les gouvernement provinciaux seront respectées.

Pour le Québec, cela signifie que l'entente sur le développement minier, signée récemment pour une période de cinq ans, sera respectée jusqu'à son échéance en 1998. Ottawa verse 91 millions pour le développement du secteur minier du Québec pour la période 1993-1998.

Dans le secteur de la forêt, l'entente en vigueur avec le Québec se termine en 1996 et ne sera pas renouvelée. Québec doit recevoir au total 86 millions en vertu de cette entente pour les trois prochaines années.

De petits cadeaux aux entreprises

MAURICE JANNARD
OTTAWA

■ Afin de rendre la vie plus facile aux entreprises, le gouvernement fédéral propose une série de petites mesures techniques qui coûteront moins de 20 millions de dollars cette année.

C'est ainsi que des changements comptables sont apportés pour améliorer le régime fiscal des équipements neufs qui se déprécient rapidement.

Cette mesure s'appliquera surtout au matériel de communication électronique tels les photocopieurs, de même qu'à l'équipement de traitement de texte qui pourront être placés dans une catégorie de déduction pour amortissement (DPA) distincte.

Pour accroître l'accès aux technologies nouvelles, deux dispositions mineures sont apportées.

La première prévoit qu'une DPA au taux de 25 p. cent pourra s'appliquer aux brevets et aux droits d'utilisation de renseignements brevetés qui seront acquis à partir d'aujourd'hui. Ainsi, il sera possible d'obtenir des déductions plus importantes au cours des premières années d'utilisation d'un brevet.

La seconde mesure prévoit que le gouvernement mettra fin aux retenues fiscales imposées aux non-résidents lorsque ces derniers vendront leurs brevets aux entreprises canadiennes.

De plus, les petites entreprises qui effectuent des dépenses en recherche et développement et qui reçoivent de l'aide de l'État à ce titre verront leur plafond d'imposition augmenter, ce qui réduira leurs charges fiscales.

Enfin, une dernière disposition vise particulièrement les grandes entreprises. Dorénavant, Ottawa élimine le plafond qui avait été mis en place en 1989 pour le crédit d'impôt à l'investissement et qui visait les sociétés.

La limite fixée pour les demandes de crédits sera supprimée.

L'ensemble de ces cinq mesures coûtera 17 millions durant l'exercice 1993-94 et 84 millions l'an prochain.

En décembre dernier, le ministre Don Mazankowski avait annoncé des réductions d'impôts de 400 milllions pour les cinq prochaines années. Les dispositions annoncées hier font partie de cet ensemble de mesures.

Le ministre a déclaré également qu'il annoncera plus tard des mesures pour améliorer la comptabilisation rapide des la TPS pour les petites entreprises.



PHOTO PC

Un dernier budget pour Mulroney

Brian Mulroney a, en principe, assisté hier à la dernière présentation d'un budget par le gouvernement qu'il dirige, ayant fait connaître sa décision de quitter la direction du Parti conservateur. Il accueille au Parlement le ministre des Finances, Dan Mazankowski.

Deux chèques pour crédits de TPS au lieu de quatre

MAURICE JANNARD
OTTAWA

■ En janvier 1994, les personnes et familles à faibles revenus qui comptaient recevoir comme d'habitude leur crédit d'impôt fédéral pour la taxe sur les produits et les services (TPS) devront patienter trois mois et attendre le mois d'avril. Elles recevront à ce moment-là un chèque plus substantiel.

Actuellement, le crédit pour TPS est versé quatre fois par année, soit janvier, avril, juillet et octobre. À partir de l'an prochain, les chèques seront versés en avril et octobre.

Le gouvernement réalise une économie ponctuelle de 625 millions durant l'exercice 1993-94, réduisant d'autant le déficit de cette année. Par la suite, il n'y a pas d'économie pour le trésor public, à l'exception d'une réduction de coût administrative de 7,5 millions de dollars par année du fait que 16 millions de chèques seront traités en moins chaque année.

Les crédits qui auraient été versés en janvier 1994 auraient faits partie de l'exercice fiscal courant du gouvernement. Au lieu de cela, ils seront reportés à la prochaine année fiscale c'est-à-dire 1994-95.

Avril et octobre

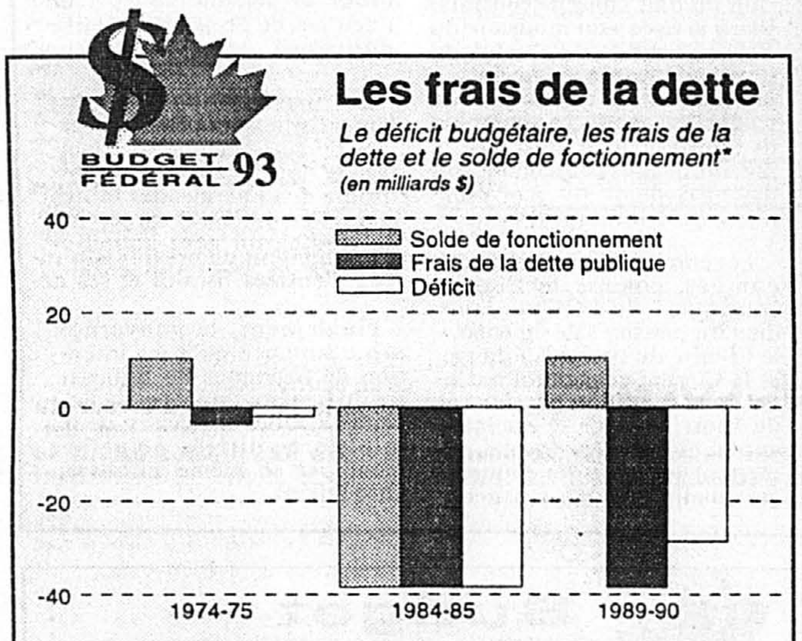
À compter de 1994, le crédit pour TPS sera versé en avril et en octobre. Le nouveau versement d'avril comprendra les paiements trimestriels de janvier et d'avril. Le versement d'octobre combinera les paiements de juillet et d'octobre.

La personne qui a droit au crédit recevra le même montant annuel.

Ainsi, une famille ayant deux enfants et un revenu net de 25 000$ aurait eu droit à un chèque de 152$ en janvier 1994 et un autre du même montant en avril. Au lieu de cela, cette famille recevra un seul chèque de 304$ en avril 1994.

Les frais de la dette

Le déficit budgétaire, les frais de la dette et le solde de foctionnement (en milliards $)*



** Le solde de fonctionnement est le déficit budgétaire diminué des frais de la dette publique, c'est-à-dire les recettes budgétaires diminuées des dépenses de programmes.*

Source: Ministère des Finances du Canada Fabienne Sallin -- (PC)

La meule des compressions se frotte à Radio-Canada et Via

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Le nouveau budget Mazankowski ne laisse pas tomber la hache dans les budgets des sociétés d'État comme l'ont fait les conservateurs pendant plusieurs années mais il confirme le désengagement graduel d'Ottawa dans le financement de Radio-Canada et de Via Rail, visées radicalement par des compressions qui n'entreront toutefois pas en vigueur avant deux ans.

Dans le cas de Via Rail, on parle d'une réduction globale des subventions de 50 millions durant l'année fiscale 1995-96, ce qui représente un septième de la subvention prévue.

Via Rail, dont les subventions ont été graduellement réduites depuis le budget de 1989, le plus draconien à son égard, reçoit en effet environ 350 millions de dollars de subvention cette année et doit recevoir un montant à peine moins élevé l'an prochain.

Comme le budget prévoit aussi que les subventions à Via Rail seront réduites de 100 millions durant les années suivantes, soit à partir de 96-97, et que les subventions auront alors déjà été réduites à 300 millions, une diminution de 100 millions représentera la disparition du tiers des fonds promis.

Chez Radio-Canada, qui reçoit une subvention de 1,1 milliard de dollars par année, la première compression de 50 millions correspond à une diminution de 5 p. cent de l'enveloppe fournie par le gouvernement fédéral.

Durant les années suivantes, elle aussi verra ses subventions réduites de 100 millions.

Ces compressions seront donc proportionnellement moins élevées mais se feront de façon parallèle aux compressions infligées à tous les organismes subventionnés dans ce dernier budget et dans les mesures de décembre dernier.

Si on combine ce budget et les mesures de décembre, on remarque en effet que tous les organismes subventionnés par le gouvernement fédéral voient leurs enveloppes réduites de 10 p. cent pour les deux prochaines années — ce qui fut annoncé en décembre — puis les compressions seront de 15 p. cent en 1985-96 puis de 20 p. cent pour toutes les années suivantes, en vertu des mesures annoncées hier.

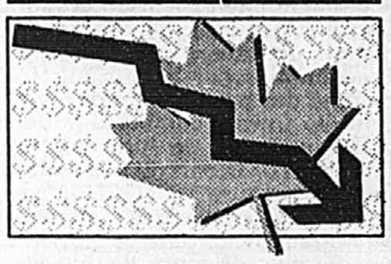
Pour Radio-Canada on parle de changement de moins de 1 p. cent pour les deux prochaines années — elle a été à peu près épargnée par les compressions de décembre —, puis de 5 p. cent puis de 10 p. cent durant les années suivantes.

LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET FÉDÉRAL



PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

DÉFICIT



- Le déficit fédéral est légèrement diminué, passant de 35,5 milliards en 1992-93 à 32,6 milliards en 1993-94.
- Pour y arriver, le gouvernement table sur une reprise des activités économiques et un contrôle plus serré des dépenses de fonctionnement de l'appareil fédéral.
- Il n'y a pas de hausses d'impôts ou de taxes.

À NOTER

L'essentiel des compressions budgétaires pour l'année en cours ont été annoncées en décembre dernier avec la réforme de l'assurance-chômage et le gel des salaires des fonctionnaires.

PRÉVISIONS

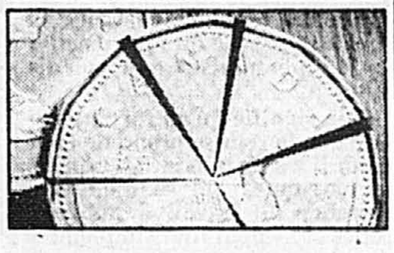


- Ottawa prévoit une croissance économique de 2,9 p. cent et de 4,6 p. cent respectivement en 1993 et en 1994.
- L'économie devrait par la suite croître au rythme annuel moyen de 4,3 p. cent jusqu'en 1998.
- Le taux de chômage devrait demeurer supérieur à 10,5 p. cent jusqu'en 1995 et s'établir en moyenne à 7,5 p. cent jusqu'en 1998.
- Les taux d'intérêt devraient diminuer légèrement.

À NOTER

Le gouvernement fédéral compte essentiellement sur une croissance économique relativement forte pour réduire son déficit à moyen terme. Il prévoit le ramené à 8 milliards en 1997-98.

CONTRÔLE DES DÉPENSES

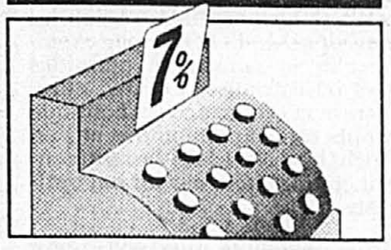


- Ottawa ne réduit que légèrement ses dépenses de programme dans ce budget pour l'exercice financier en cours. En décembre dernier, le gouvernement avait déjà annoncé des compressions de 2,8 milliards pour 1993-94.
- Le présent budget réduit de 300 millions les réserves des ministères et diminue de 90 millions les crédits au développement régional.

À NOTER

Le gel du budget de la Défense tout comme la réduction des subventions à Radio-Canada et Via Rail ne s'appliquent qu'à compter de 1994-95, soit après les élections fédérales.

TPS



- Le crédit pour taxes sur les produits et services, versé quatre fois l'an aux contribuables à faible revenus, sera dorénavant versé deux fois l'an, soit en avril et en octobre.
- Cependant, le montant total du crédit de TPS auquel une personne aura droit ne sera pas modifié.

À NOTER

Cette mesure, en apparence anodine, permettra à Ottawa d'afficher un déficit inférieur de 625 millions pour l'exercice financier 1992-93. C'est que le crédit de TPS prévu pour janvier 1994 sera versé en avril 1994 et apparaîtra seulement dans les comptes de 1994-95.

BUDGET 93

Levesque éprouve un brin de compassion pour Mazankowski

Gérard D. ne décèle rien ici pour l'aider à faire son propre budget, mais il respecte les «orientations» d'Ottawa

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le budget fédéral ne prévoit rien faciliter la tâche du titulaire québécois des Finances dans la préparation de son propre budget. En revanche, le ministre Mazankowski évite le pire; de nouvelles compressions dans les transferts aux provinces.

En réaction hier au dernier budget de Don Mazankowski, déposé aux Communes, le ministre québécois des Finances, Gérard D. Levesque a refusé de joindre sa voix à celles, nombreuses, des ténors du secteur privé, laissés sur leur faim par l'argentier fédéral.

Pour M. Levesque, le ministre fédéral s'attaque au déficit par des mesures qui, «à moyen et à long terme seront bénéfiques aux économies du Canada et du Québec». Dans l'immédiat, il a dû, comme tous les gouvernements, préserver l'équilibre délicat entre la nécessité de maintenir une croissance économique et la lutte qu'il désire faire au déficit, soulignera le ministre Levesque.

«Certains diront que ce n'est pas assez, mais comme ministre des Finances du Québec, je suis satisfait des orientations», dira M. Levesque.

Une démarche trop agressive pour réduire le déficit aurait eu un effet sur l'économie et par conséquent sur des revenus fédéraux qui sont déjà anémiques.

Pour M. Levesque, plusieurs analystes diront «ce n'est pas assez!», «mais chaque fois qu'il y a des coupures, cela affecte l'économie et cela n'aide pas les revenus du gouvernement».

M. Levesque se dit aussi ouvert à l'idée d'Ottawa d'une meilleure concertation du fédéral et des provinces dans la préparation des politiques économiques et budgétaires. «Prêt à collaborer» pour que toutes les provinces aient des politiques «le plus possible cohérentes». M. Levesque prévient toutefois Ottawa. Il ne sera pas question de céder sur l'autonomie que conservent le Québec — et les autres provinces sur ces questions.

Sur les mesures d'hier, M. Levesque avoue son inquiétude devant des coupures fédérales dans les Ententes de développement économique et régional pour les mines et les forêts. Sans ces deux secteurs toutefois, Québec vient tout juste de renouveler, pour trois ans, ses accords bilatéraux avec Ottawa, ce qui repousse d'autant ces compressions. Il a aussi relevé les coupes dans les budgets de subventions aux producteurs laitiers — la moitié d'entre eux se trouvent au Québec — et à Radio Canada --les coupes survenues au réseau national il y a deux ans avaient été douloureusement ressenties dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, a-t-il rappelé.

Comme l'avait fait dimanche M. Bourassa, le ministre a souligné que son propre budget, attendu vers la mi-mai, proposerait des mesures d'austérité. Le document de janvier dernier prévoyait déjà un déficit de 4,7 milliards$ pour 1993-1994, soit 100 millions$ de plus que celui de l'année qui s'achève. Or depuis, reconnaîtra M. Levesque, les recettes gouvernementales ont été encore inférieures aux prévisions.

Le budget d'hier reconnaît aussi qu'il faut revoir à la baisse les prévisions de recettes pour l'année qui vient.

Il n'a pas voulu éliminer les nouvelles taxes, et les hausses d'impôt, comme l'a fait d'entrée de jeu hier le ministre fédéral. On peut reconnaître que l'espace fiscal des contribuables est réduit, mais si les revenus manquent, il faudra bien aller chercher les fonds quelques part, a-t-il souligné.

Les gens d'affaires grondent Ottawa: hausses d'impôts déguisées, dit Dufour

Les patrons maintiennent que le déficit est un scandale

Presse Canadienne

■ Le président du Conseil du patronat Ghislain Dufour critique sévèrement le budget déposé hier et le qualifie «d'effort louable, mais nettement insuffisant».

«Ce que le citoyen va retenir de ce budget, c'est qu'il ne comporte pas de hausses d'impôts. Sauf que dans les faits, le budget annoncé hier contient des hausses d'impôts déguisées car le citoyen devra envoyer plus d'argent à Ottawa pour payer les intérêts de la dette nationale», dit Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec.

Le déficit fédéral atteindra cette année 32,6 milliards$, un véritable scandale, selon lui. Le ministre des Finances a dit pouvoir ramener cette dette à 8 milliards$ en 1997-1998.

«C'est nettement insuffisant, ajoute M. Dufour. On ne sent pas chez ce gouvernement de décision ferme de s'attaquer au déficit qui devrait être sa priorité.»

Ce budget, poursuit-il, s'inscrit dans la continuité des précédents, mais dans le mauvais sens du terme. «On assiste à la continuité dans l'abstention. On s'abstient de prendre le taureau par les cornes et de régler le problème prioritaire au pays: le déficit. Cela n'a pas d'allure.»

Selon lui, ce n'est certainement pas de cette façon que le gouvernement fédéral va «contribuer à sortir le pays de cette sorte de marasme économique» qui perdure.

Pour les entreprises, le président du CPQ n'a vu que de «petites mesures» sans grand impact, en matière de crédits d'impôts et de recherche et développement.

Les comptables

Selon le directeur général de l'Ordre des comptables agréés du Québec, Richard Jacques, le principal défaut du budget présenté hier à Ottawa est qu'il s'appuie sur la prémisse voulant qu'il y aura une reprise économique.

«Au lieu de s'attaquer de front au problème des dépenses publiques, dit-il, on anticipe que le problème va se régler tout seul grâce à la reprise économique des prochaines années. Mais ça, ce n'est pas évident.»

«Le gouvernement a fait un exercice de projection économique», dit M. Jacques , qui s'attendait à un budget «très sévère», annonçant des compressions budgétaires importantes.

«Mais l'austérité n'a pas eu lieu», déclare-t-il.

«Le gouvernement fédéral, ajoute M. Jacques, n'a rien remis en question dans sa façon de gérer ses dépenses, et cela est dommage.

«Pendant ce temps, la dette va continuer à augmenter.»

La Chambre

Du côté de la Chambre de commerce du Québec, le président Yvon Marcoux est d'avis que Le budget déposé hier à Ottawa ne comporte rien de significatif ou de neuf.

«Malgré tout le tapage qui a été fait, on n'y trouve rien de significatif, dit-il. Le gouvernement fédéral a choisi de ne toucher à aucun problème de fond lié à l'évolution des dépenses publiques.»

Le budget 1993 du ministre des Finances n'aura donc, à son avis, «aucun impact significatif sur les dépenses gouvernementales» et la difficile situation financière du pays.

Il constate qu'Ottawa n'a voulu toucher ni à la structure gouvernementale, ni au fonctionnement de l'État, et surtout pas à l'universalité des programmes.

De plus, sur la question de la réduction du déficit, M. Marcoux mentionne que le gouvernement fédéral «fait des prévisions fondées sur des éléments très optimistes». La réalité économique risque d'être très différente, craint-il.

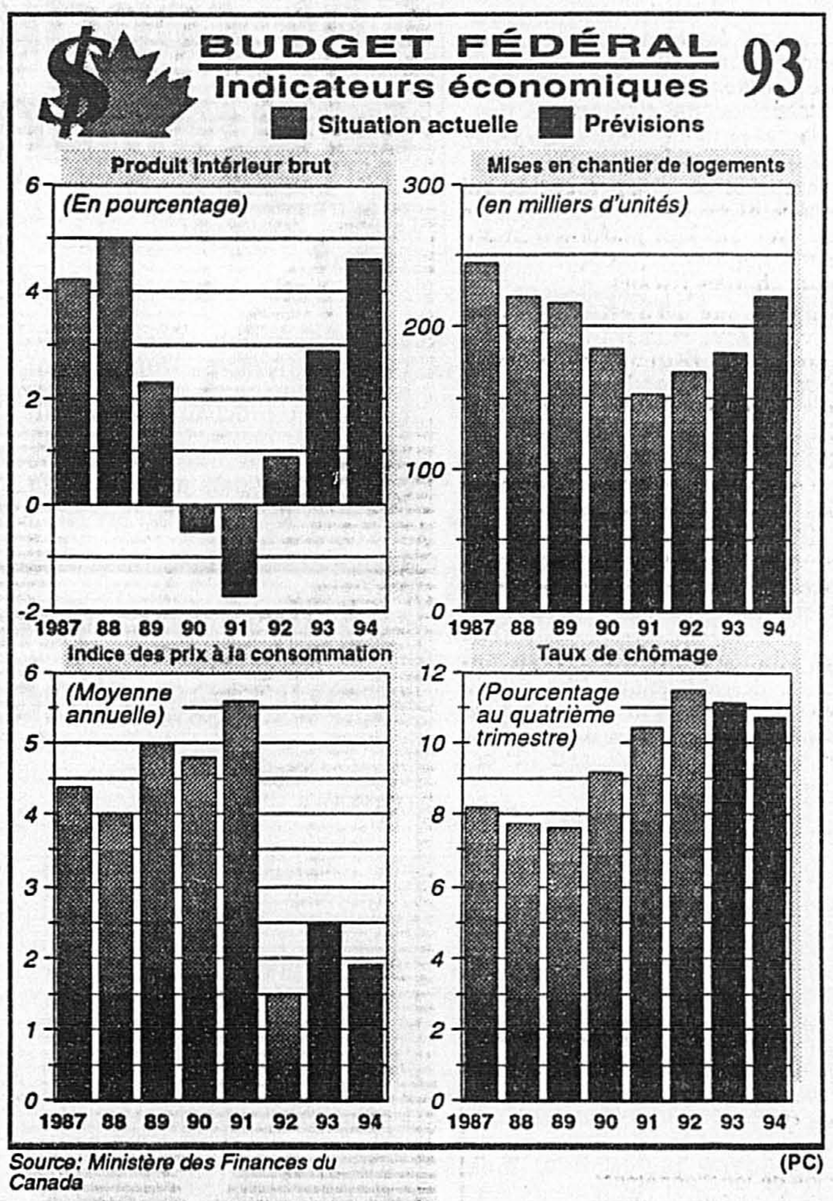
«Le gouvernement voit l'avenir avec des lunettes roses, en annonçant qu'il va réduire le déficit à 8 milliards$ dans cinq ans. Il risque de se créer des problèmes de crédibilité auprès de la population.

À la CSN

Quant à la Cconfédération des syndicats nationaux, elle est d'avis qu'Ottawa a présenté hier le budget d'un parti, un budget strictement électoral, a dit son président Gérald Larose.

«Le gouvernement nous a livré le message suivant: on a fait une sale job pendant huit ans; on a mené le pays à la faillite sociale... et les bons fruits sont à venir», estime M. Larose, qui s'est dit nullement surpris des orientations présentes dans le budget fédéral 1993.

La grande absente de ce budget, selon lui: une politique de création d'emplois. «Car sans création d'emplois, le problème du déficit ne sera jamais résolu», dit-il.



Source: Ministère des Finances du Canada (PC)

Le scénario de forte croissance fait des sceptiques

PAUL DURIVAGE

■ Les économistes, pour avoir cru davantage les promesses du ministre des Finances que leur boule de cristal, en sont quitte pour retourner à leur table de travail soustraire quelques milliards ici et quelques pourcentages là.

«Il est fort probable qu'il faudra réviser nos prévisions de croissance économique, surtout si la baisse des taux d'intérêt s'en trouve compromise, ce que l'on verra dans les prochaines semaines», a commenté hier soir M. Yves Rabeau du Centre de recherche en conjoncture de l'Université du Québec à Montréal.

L'économiste juge le budget «extrêmement décevant» et «peu crédibles» les hypothèses économiques qui le soustendent. À commencer par le scénario de forte croissance économique sans inflation durant cinq ans, «du jamais vu au Canada». L'Association des manufacturiers du Québec juge également «complètement farfelues», depuis quelques années, les prévisions de croissance du gouvernement fédéral qui lui permettent de prévoir son niveau d'entrées fiscales et ses dépenses.

Quant au déficit prévu de 32,6 milliards de dollars pour l'exercice en cours, l'écomiste, sceptique, rappelle la marge d'erreur du gouvernement encore l'an dernier. Les 32 milliards prévus au budget de février 92 approchent aujourd'hui les 35,5 milliards. À la fermeture des livres en octobre prochain, il se situera autour des 3839 milliards, croit l'AMQ.

Pour sa part, le professeur d'économie de l'UQAM prévoyait un déficit de l'ordre de 27 milliards. Ceci grâce aux réductions de 3 milliards inscrites aux crédits budgétaires et à une hausse d'un milliard des revenus de la taxation. Il blâme non pas son optimisme mais sa crédulité: «Je prenais au sérieux les promesses du gouvernement, les avertissements des marchés financiers, la décote des obligations gouvernementales et la semonce du FMI».

«On est cuit», dit-il dans l'attente de la sanction que les marchés financiers imposeront au Canada. Déjà hier le dollar, pourtant appelé à bondir, a trébuché. La baisse attendue du taux d'escompte pour aujourd'hui semble également compromise.

La semaine dernière, l'économiste en chef de la Banque de Montréal, M. Lloyd Atkinson, exigeait un budget sévère, sans quoi la communauté financière et les agences de notation de crédit pourraient perdre confiance et liquider une partie substantielle des 300 milliards d'obligations canadiennes qu'ils détiennent.

Au Mouvement Desjardins hier, l'économiste Raymond Normand croyait également que le gouvernement fédéral prendrait les grands moyens pour rétablir la prime énorme, d'un point et demi de pourcentage, que les prêteurs mondiaux exigent avant d'acheter ses titres de dettes. «Le ministre des Finances avait créé de grandes anticipations. Il avait promis aux marchés financiers de réaménager ses dépenses. C'était d'autant plus crédible qu'il avait la marge de manoeuvre et le support de la population pour une approche vigoureuse», commente-t-il.

Selon lui, faute d'une impulsion interne, le dernier budget compromettant même les bas taux d'intérêt qu'il suppose, la reprise canadienne est désormais tributaire du momentum venant d'outre-mer. Avec le maintien, sinon l'augmentation, de la prime de risque liés aux titres de dettes canadiens, il faudra une réduction des taux d'intérêt européens pour que la Banque du Canada puisse continuer à donner du lest au crédit, croit-il.

En réaction préliminaire au budget fédéral, monsieur Bernard A. Roy, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, a souhaité qu'il n'ait pas d'impact négatif sur le coût du capital qui pénalise déjà l'économie canadienne.

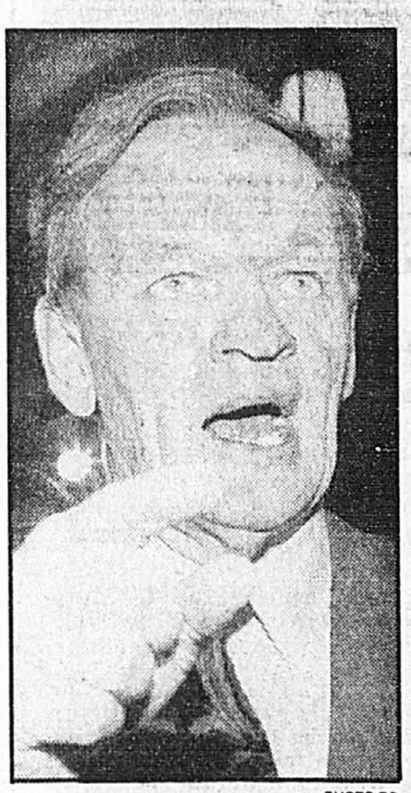


PHOTO PC

Jean Chrétien, leader libéral: un budget vide de contenu.

Libéraux et néo-démocrates croient y voir des préoccupations électorales

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le budget présenté hier par le ministre des Finances Don Mazankowski prolonge l'agonie de l'économie canadienne, ont déploré de façon générale les milieux financier et politique.

Sur toutes les tribunes, les chefs politiques et les chefs d'entreprises ont déploré la mollesse du gouvernement à s'attaquer au déficit.

«Je ne pensais jamais être à Ottawa assez longtemps pour entendre les mots 'ce n'est pas assez'», a rigolé M. Mazankowski au cours d'une conférence de presse.

Le chef libéral Jean Chrétien a ouvert le bal des critiques en soulignant que le dernier budget des conservateurs était vide de contenu. En particulier, il déplore que le programme d'achat des hélicoptères, évalué à 5,2 milliards$ sur 13 ans, ait échappé au couperet de M. Mazankowski.

«Ce programme fou des hélicoptères, il est demeuré intact, a-t-il reproché. Il s'agit de l'un des programmes les plus onéreux mais il reste pour sauver la face du ministre de la Défense... Il est très évident que le gouvernement ne sait plus quoi faire, il attend l'arrivée d'une nouvelle équipe.»

Dans le même ordre d'idées, la chef néo-démocrate Audrey McLaughlin a reproché au gouvernement de se préoccuper de son image à la veille d'élections générales et de négliger les sans-emploi et les démunis. Elle croit elle aussi que le gouvernement aurait dû éliminer son programme d'achat d'hélicoptères et supprimer une série d'échappatoires fiscales à l'intention des riches.

Le Bloc frappe

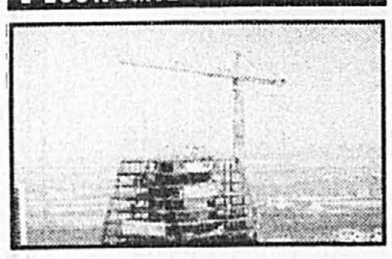
Pour sa part, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard a qualifié ce budget de «copie conforme» de son exposé économique de décembre. Selon lui, le déficit aurait dû être ramené à 25 milliards$, mais il frisera plutôt les 40 milliards$, croit-il.

Le gouvernement n'a rien à proposer pour régler le problème de la dette. «Quand il frappe, il frappe sur les petits et les démunis», a ajouté M. Bouchard.

Les milieux d'affaires, eux, ont été beaucoup plus cinglants. C'est la crédibilité même du budget qui est en jeu, a-t-on déploré. Les prévisions du ministre Mazankowski sont beaucoup trop optimistes, croit-on de façon générale.

«Ce budget n'est pas crédible d'aucune façon, a lancé M. Richard Le Hir, vice-président de l'Association des manufacturiers du Québec. C'est un coup d'épée dans l'eau. On nous avait annoncé un plan d'attaque en bonne et due forme contre le déficit. Mais on s'aperçoit qu'on est loin du résultat souhaité par tout le monde.»

STIMULATION DE L'ÉCONOMIE



- Le budget contient très peu de mesures pour stimuler l'activité économique à court terme.
- Il ne prévoit aucune réduction de taxes ou d'impôts pour les particuliers et les entreprises.
- Ottawa annonce quelques changements au système de déduction pour amortissement et une extension de l'aide fiscale à la R & D. Au total, 17 millions pour 1993-94.

À NOTER

Ottawa avait annoncé un ensemble de mesures fiscales totalisant 582 millions à l'occasion de l'Exposé économique de décembre dernier pour encourager la création d'emplois dans les PME.

FONCTION PUBLIQUE



- Ottawa réduit de 300 millions les budgets de fonctionnement des ministères en 1993-94 et en 1994-95.
- Douze agences ou conseils fédéraux sont abolis ou fusionnés.
- Trois ambassades seront fermées et le nombre des bureaux de l'immigration passe de 64 à 51, dont 22 partageront les locaux des Centres d'emplois du Canada.

À NOTER

Les principales compressions dans l'appareil fédéral pour 1993-94 ont été annoncées en décembre dernier. Le gouvernement avait alors annoncé le gel des salaires des fonctionnaires et une réduction des budgets de fonctionnement pour une économie totale de 2,7 milliards sur deux ans.

DÉFENSE

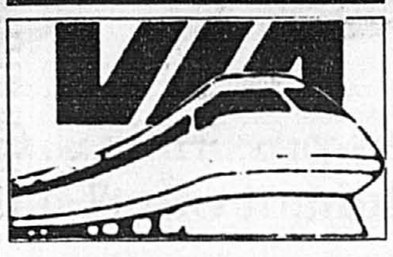


- Le budget de la Défense nationale sera gelé à compter de 1994-95, c'est-à-dire que ses crédits augmenteront au rythme de l'inflation. Ottawa prévoit ainsi réaliser une économie de 249 millions en 1994-95. Ottawa ne remet pas en question son programme d'achat de 50 hélicoptères EH-101 pour le compte de la Défense nationale.

À NOTER

Le gouvernement conservateur remet à plus tard, soit après les élections, toute discussion sur la fermeture de bases militaires au Canada.

SUBVENTIONS



- Ottawa réduit de 50 millions, ou de 5 p. cent, sa subvention à Radio-Canada, mais à compter de 1994-95 seulement. Par la suite, la subvention annuelle de la télévision d'État sera réduite de 100 millions. Ottawa réduit aussi de 50 millions en 1994-95 et de 100 millions par la suite la subvention de fonctionnement de Via Rail qui s'établit à 350 millions cette année.

À NOTER

La subvention de fonctionnement versée à Via Rail est réduite à chaque année depuis la fin des années 1980. En 1989, Via Rail avait reçu une subvention fédérale de 600 millions.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



- Après avoir annoncé une réduction de 10 p. cent des crédits au développement régional en décembre dernier, Ottawa récidive avec une diminution de 90 millions qui passera à 100 millions par année à partir de 1994-95. Le budget total du développement régional passera ainsi de 1,1 milliard en 1992-93 à 900 millions en 1993-94.

À NOTER

Ottawa annonce également qu'il ne renouvellera pas les ententes touchant les secteurs des forêts et des mines, qui viendront à échéance pour le Québec en 1996 et 1998 respectivement.

BUDGET 93


Patrick Boyer


Kim Campbell


Jim Edwards


Jean Charest

Les candidats à la direction du PC accueillent favorablement le budget

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le budget proposé par le ministre des Finances, Don Mazankowski, laisse une marge de manoeuvre au prochain premier ministre pour mettre en application ses grandes mesures, ont affirmé hier les candidats à la direction du Parti conservateur.

À l'exception de Jim Edwards, tous les candidats à la succession du premier ministre Brian Mulroney ont bien accueilli les grandes orientations du budget Mazankowski.

«Ce budget ne va pas assez loin, a cependant souligné M. Edwards, à sa sortie des Communes hier. Le premier ministre doit accepter une réduction de 10 pour cent de son salaire. Il faut en outre supprimer 25 000 emplois au sein de la Fonction publique et réduire le nombre de ministres à 20.»

M. Edwards aurait voulu également que le gouvernement remette en question ses dépenses militaires, y compris le programme d'achat d'hélicoptères militaires. Il aurait préféré également ramener le déficit à 27 milliards en 1992-93 et à 20 milliards en 1993-94. Il est prévu à 35,5 milliards en 1992-93 et à 32,6 milliards pour l'exercice suivant. Le gouvernement propose d'éliminer 16 500 postes au sein de la fonction publique sur une période de cinq ans.

Pour sa part, le ministre de l'Environnement, Jean Charest, estime que les objectifs visés par M. Mazankowski et lui-même ne sont pas incompatibles. Ce n'est qu'une question de dosage, dit-il.

«Ce qu'on doit en conclure, c'est que M. Mazankowski a mis la table pour ceux qui auront à s'asseoir pour prendre des décisions sur la réduction du déficit et la dette publique.»

M. Charest a rappelé qu'il avait proposé au cours du débat de Toronto d'éliminer le déficit en 1997-98, soit à peu près le même objectif que celui fixé par le gouvernement. La différence, a-t-il expliqué, c'est qu'il propose en sus une restructuration de la fonction publique et une révision des dépenses pour éviter les dédoublements de programmes. Il ferait aussi un effort supplémentaire pour réduire le nombre de ministres à environ 15. M. Charest a promis d'éliminer le déficit sur une période de quatre ans.

Sa rivale, la ministre de la Défense Kim Campbell, s'est donné cinq ans pour enrayer le déficit. Elle approuve l'orientation de ce budget mais elle ferait davantage tout en s'assurant de ne pas pénaliser les plus démunis. Elle vise un budget équilibré d'ici 1999. Selon elle, les candidats conservateurs sont d'accord sur l'orientation générale du budget. Les nuances portent sur des détails, dit-elle. Elle fera connaître ses intentions au cours du débat qui aura lieu vendredi, à Calgary.

Pour sa part, le député ontarien Patrick Boyer estime que ce budget constitue un pas dans la bonne direction, bien que les mesures présentées soient «trop timides». Il a proposé un moratoire de 36 mois sur les dépenses gouvernementales.

Tous se sont mis d'accord pour dire que le buget Mazankowski aura peu d'effet sur la campagne conservatrice. Chacun espère cependant faire valoir son point de vue au cours des prochains débats.

Des réactions variées

■ Le président de la Chambre de commerce du Canada, Tim Reid, trouve que le gouvernement a un appétit insatiable pour l'endettement. Selon lui, ce budget est trop timide. Il aurait souhaité l'instauration de mesures audacieuses, dont le gel de l'impôt des particuliers, au cours des deux prochains exercices, la mise en oeuvre du rapport De Cotret sur la réorganisation de la fonction publique et la réduction des prestations d'assurance-chômage.

À l'opposé, les mesures budgétaires plaisent plutôt au président du Conseil des détaillants du Canada Alasdair McKichan. Qualifiant ce budget de «positif», il s'est dit soulagé de constater qu'il ne contient pas de nouvelles hausses d'impôt. Dans l'ensemble, il croit saine la démarche progressive du gouvernement pour juguler le déficit. «Qu'il s'agisse d'une année électorale ou non, on pourrait faire beaucoup de tort en faisant les choses à la hâte. Cela nous a pris 20 ans pour nous mettre dans ce pétrin, alors il est illusoire de penser qu'on peut s'en sortir au bout d'un an ou deux», a-t-il dit.

La question de la sous-traitance a fait dire aux milieux syndicaux que le gouvernement souhaite remettre en question la sécurité d'emploi des fonctionnaires. Le président du Conseil du Travail du Canada, Bob White, estime que le gouvernement crée une hystérie malsaine en misant sur le problème du déficit alors que le taux de chômage est effarant. Le budget prévoit l'élimination de 16 500 postes au sein de la fonction publique d'ici cinq ans.

Enfin, les groupes sociaux ont déploré la réduction des subventions versées à certains groupes. Le président du Conseil canadien de développement social, Patrick Johnston, s'est dit satisfait devant l'absence de réductions des paiements de transfert aux provinces. Mais le chômage demeure beaucoup trop élevé, a-t-il dit.

Pour les pigistes, quatre versements annuels d'impôt désormais

CLAUDE PICHER
OTTAWA

■ Une seule catégorie de contribuables sera touchée par le budget déposé hier à Ottawa. Il s'agit de ceux qui paient leur impôt, en tout ou en partie, par le biais d'accomptes provisionnels.

Le ministre Mazankowski annonce, à leur intention, des modifications au mode de perception. Ces mesures entreront en vigueur en septembre 1994, et toucheront quelque 800 000 personnes.

Les accomptes provisionnels obligent tous les contribuables dont l'impôt n'est pas retenu à la source à verser à l'avance, quatre fois par année, le montant qu'elles doivent au fisc. Ils touchent notamment les travailleurs autonomes et les retraités. Par exemple, si vous êtes pigiste et que vous prévoyez payer 2000$ d'impôt cette année, vous devrez effectuer quatre paiements de 500$ au cours de l'année.

Présentement, toute personne qui doit plus de 1000$ d'impôt ET dont au moins 25 p. cent des revenus ne font l'objet d'aucune retenue à la source.

Selon les mesures annoncées hier, le seuil est porté à 2000$ (1200$ pour les contribuables québécois, puisque le Québec perçoit directenent ses propores impôts, et qu'il appartiendra au gouvernement du Québec de faire les ajustements nécessaires).

En revanche, la règle du 25 p. cent disparait.

En clair, cette mesure favorise les travailleurs autonomes dont les revenus sont peu élevés, mais défavorise les riches.

Quelque 300 000 personnes, qui sont présentement tenues de verser des accomptes provisionnels inférieurs à 500$ par trimestre, deviendront entièrement relevées de cette obligation.

Par contre, 500 000 contribuables se verront dans l'obligation de verser des accomptes provisionnels, même si leurs revenus autonomes représentent moins de 25 p. cent de leurs revenus. Pour la première fois, des contribuables fortunés feront connaissance avec les joies des accomptes provisionnels.

Mulroney fera une tournée d'adieu en mai

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le premier ministre Brian Mulroney fera ses adieux aux grands leaders politiques occidentaux le mois prochain au cours d'une tournée européenne de quatre capitales.

Le bureau du premier ministre a annoncé hier que M. Mulroney se rendra en Russie, en Allemagne, au Royaume-Uni et en France du 6 au 14 mai. Le chef du gouvernement canadien participera ensuite le mois prochain au congrès qui doit lui trouver un successeur.

Lors de ce qui devrait être sa dernière tournée officielle, Brian Mulroney doit rencontrer son homologue Boris Eltsine, le 7 mai, indique l'agence Interfax tout en précisant qu'une confirmation est attendue.

L'aide à offrir à la Russie et aux autres ex-républiques soviétiques dominera probablement les entretiens qu'aura M. Mulroney avec le chancelier Helmut Kohl, le premier ministre John Major et le président François Mitterrand ainsi que le nouveau premier ministre français Edouard Balladur.

Il sera également question de la crise en Bosnie où les puissances occidentales ont eu peu de succès dans leur tentative de mettre fin aux hostilités.

Pour offrir des dons destinés à la recherche, pour faire don de vos reins à des fins de greffe ou pour en savoir davantage, communiquez avec votre section locale de La Fondation canadienne du rein.

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN
Parce que la vie ça n'attend pas!

Qui a dit que la compétence bon marché était rare ?



Enrichissez vos possibilités. Optez pour Microsoft Office.
Maintenant offert à notre prix le plus bas.*

Présentement, pendant la durée de notre promotion « Élargissez votre monde », vous pouvez vous procurer la version mise à jour de Microsoft Office pour Windows à un prix très logique !

Si vous disposez déjà d'un logiciel de traitement de texte ou d'un tableur concurrent, voici une offre qui ne manquera pas de vous intéresser.

Microsoft Office vous donne accès à plusieurs logiciels, dont Word, le programme de traitement de texte pour Windows le plus populaire ; Microsoft Excel, le tableur pour Windows le plus recherché ; le programme de graphiques de présentation Microsoft PowerPoint, ainsi qu'une licence de poste de travail Microsoft Mail. Comme ces quatre programmes sont parfaitement compatibles, rien n'est plus facile que d'agencer texte, graphiques et données de toutes sortes pour accroître l'impact de vos documents.

Mais ce n'est pas tout ! Si vous possédez déjà l'un ou l'autre des produits Microsoft ci-dessus, vous pouvez profiter d'une remise additionnelle de 50 $. Cette promotion se termine le 31 mai ; alors, profitez sans plus tarder des offres spéciales sur nos produits les plus populaires. Pour connaître tous les détails de l'offre et obtenir un bon donnant droit à un logiciel Microsoft GRATUIT, adressez-vous à un détaillant participant dès aujourd'hui.

DU 1er AVRIL AU 31 MAI 1993 · Microsoft · ÉLARGISSEZ VOTRE MONDE

Promotion « Élargissez votre monde », du 1er avril au 31 mai.

Pour plus de précisions sur cette promotion emballante, n'hésitez pas à appeler Microsoft au 1-800-563-9048. * Économisez jusqu'à 70 % sur le prix de détail total des quatre applications séparées si vous possédez déjà un tableur, un programme de traitement de texte ou un progiciel graphique admissible. Microsoft, le logo Microsoft et Microsoft Office sont des marques déposées de Microsoft Corporation. © 1993 Microsoft Canada Inc. Tous droits réservés.

Caron Bélanger Ernst & Young commente le budget Mazankowski

Hier après-midi, à la Chambre des communes, l'honorable Don Mazankowski, ministre des Finances, a présenté le budget de son gouvernement pour 1993. Comme il se devait, le Ministre est demeuré fidèle aux thèmes du déficit et de la dette. Selon nous, il n'y a que deux façons de réduire le déficit : diminuer les dépenses et augmenter les recettes. Pour le Ministre, la bonne façon de faire baisser le déficit, c'est aussi de comprimer les dépenses, et la bonne façon d'accroître les recettes, c'est de stimuler la croissance économique; ce n'est pas en augmentant les impôts ou les taxes. D'ailleurs, il n'a annoncé aucun nouvel impôt ou taxe, ni de hausse à ce chapitre. Pour réduire ses dépenses, le Ministre vise des mesures supplémentaires de contrôle des coûts et des coupures dans certaines dépenses de programmes. Pour accroître ses recettes, le Ministre se fie en grande partie à une reprise économique au Canada et chez son partenaire commercial principal, les États-Unis.

Dans ce budget pré-électoral, le Ministre ouvre la voie à la prochaine rencontre entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui aura lieu les 30 et 31 mai prochains. Cette rencontre fait suite aux rencontres précédentes, mais revêt maintenant beaucoup plus d'importance. À l'ordre du jour, on retrouve de nombreuses questions fiscales qui devront être réglées dans un avenir rapproché, telles que l'harmonisation des impôts fédéral et provinciaux, le partage des recettes fiscales et des dépenses gouvernementales ainsi que les obstacles au commerce entre les provinces.

Points saillants

- Aucune nouvelle taxe, ni aucun nouvel impôt et pas de hausse d'impôt ou de taxe, tant pour les particuliers que pour les sociétés.
- Modification des acomptes provisionnels trimestriels d'impôt sur le revenu du particulier.
- Versement du crédit pour TPS deux fois par année plutôt que chaque trimestre.
- Élimination du plafond annuel limitant l'utilisation des crédits d'impôt à l'investissement(CII).
- Introduction d'un régime d'amortissement accéléré pour certains types d'équipement informatique et de bureau.
- Nouveau taux de déduction pour amortissement(DPA) pour les brevets et élimination progressive des retenues fiscales sur les paiements d'utilisation des brevets à des non-résidents.
- Extension de l'aide fiscale améliorée à la R&D pour les petites entreprises.

Commentaire économique

Dans son deuxième budget, M. Mazankowski a respecté fidèlement le plan annoncé dans son exposé économique de décembre 1992. Bien qu'il doive se présenter devant les électeurs cette année, le gouvernement n'a pas annoncé de réduction des impôts ni de nouveaux programmes de dépenses. L'absence d'une hausse d'impôt dans ce budget indique l'influence politique grandissante du mouvement de «révolte fiscale» partout au pays, fait nouveau qui n'est pas passé inaperçu dans les capitales provinciales. Et encore, l'imminence des élections fédérales a entraîné un budget qui risque de décevoir ceux qui espèrent que l'on s'attaque plus vigoureusement aux dépenses et au déficit cette année.

Lors des derniers budgets, la précarité de l'économie, combinée avec des déficits déjà élevés, a laissé peu d'options au gouvernement fédéral. Les politiques fiscales ne pouvaient servir à fournir de nouveaux stimuli à l'économie au moyen de compressions des impôts ou d'augmentations des dépenses, puisque ces mesures auraient creusé le déficit, effrité la confiance des marchés financiers et majoré les taux d'intérêt, aggravant ainsi l'économie et le déficit. Par ailleurs, de plus grandes incursions dans le déficit, à l'aide d'importantes restrictions sur les dépenses ou d'autres hausses des impôts, n'étaient pas praticables, car pareille politique aurait enlevé trop d'argent des mains des consommateurs dans une période où leur confiance était déjà ébranlée. Par conséquent, depuis 1990, une bonne partie de la baisse du déficit réalisée au cours de la deuxième moitié des années 80 s'est évanouie.

Les projections du Ministre reflètent son optimisme de plus en plus prudent à propos des perspectives économiques du Canada. M. Mazankowski prévoit une croissance économique de 2,9 % cette année, et de 4,6 % en 1994. Ces perspectives sont légèrement plus positives que celles de décembre, dans son exposé économique, et en très bonne harmonie avec le consensus actuel des économistes consultés par le ministère des Finances.

On s'attend à ce qu'un plus grand nombre d'emplois accompagnent le regain économique. En effet, le Ministre prévoit 300 000 nouveaux emplois cette année et 410 000 l'année prochaine. Ces meilleurs augures ramèneront les travailleurs découragés au sein de la population active, et le taux de chômage devrait reculer légèrement par rapport à son niveau actuel de près de 11 %, pour s'établir à 10,7 % d'ici la fin de 1994.

En raison de la surcapacité considérable, M. Mazankowski prévoit une croissance plus rapide sans hausse de l'inflation; de plus, il prétend que l'indice des prix à la consommation augmentera de 2,5 % cette année et de seulement 1,9 % l'an prochain. Il s'attend à ce que le maintien de l'inflation à de faibles niveaux favorise un autre recul des taux d'intérêt à long terme, qui s'établiraient en moyenne à 6,7 % en 1994, tandis que les taux d'intérêt à court terme demeureront autour des niveaux actuels.

Puisque la reprise semble plus solide, le Ministre s'est engagé à poursuivre ses efforts, dont la plupart ont été annoncés en décembre dernier, afin de réduire le déficit fédéral. Comme il l'avait promis avant l'annonce du budget, le Ministre s'est concentré presque exclusivement sur la compression des dépenses afin de contenir le déficit. À cet égard, il affirme suivre le point de vue de la majorité des Canadiens qu'il a recueilli lors de ses consultations prébudgétaires. La contraction des dépenses est de loin préférable à la hausse des impôts : elle crée moins de distorsions et d'effets dissuasifs et, de plus, elle s'attaque au véritable problème, c'est-à-dire le fait que le gouvernement fédéral doit parvenir à mieux gérer les deniers publics déjà considérables, selon les normes internationales, qu'il perçoit.

Les réductions des dépenses pour 1993-1994 intégrées au plan de décembre 1992 totalisaient 2,7 milliards de dollars. Seulement deux nouvelles compressions ont été ajoutées hier à ce total : une diminution de 90 millions de dollars des dépenses affectées au développement régional et une réduction de 300 millions de dollars au titre des réserves pour éventualités liées au fonctionnement du gouvernement. Comme les recettes augmentent plus lentement que prévu en décembre dernier, le Ministre a introduit ces nouvelles mesures, outre 625 millions de dollars tirés d'un report des paiements des crédits de TPS, afin de maintenir la situation financière de 1993-1994 anticipée en décembre.

Par suite des nouvelles compressions des dépenses annoncées dans l'exposé de décembre et dans le budget, la politique fiscale du gouvernement fédéral ne lui permettra pas de stimuler l'économie autant que ces deux dernières années. Les dépenses globales affectées aux programmes n'augmenteront que de 0,9 % en 1993-1994, ou 1,1 milliard de dollars. Un montant de 3 milliards de dollars proviendra d'une hausse des recettes fiscales, uniquement grâce à une croissance économique plus vigoureuse et à un report des paiements des crédits de TPS. Dans l'ensemble, le déficit de 1993-1994 sera maintenu au niveau ciblé de 32,6 milliards de dollars annoncé en décembre dernier, en baisse par rapport à une estimation révisée de 35,5 milliards de dollars pour le dernier exercice. Compte tenu de la faiblesse imprévue de la reprise jusqu'à présent et du manque à gagner de 12 milliards de dollars qui s'ensuit, le déficit dépasse de 10 milliards de dollars ce que le Ministre espérait réaliser pour 1993-1994 lorsqu'il a déposé son dernier budget.

M. Mazankowski croit qu'il a fait à peu près autant pour réduire le déficit que ne le permettait la prudence dans la conjoncture actuelle. Il comprend que tout effort visant à diminuer le déficit signifie en fin de compte que les consommateurs disposeront de moins d'argent à dépenser qu'en d'autres temps et que la relance sera moins ferme d'autant. Bien qu'il ait souhaité de pousser davantage les réductions, le Ministre ne voulait pas risquer d'annihiler l'appui que les consommateurs commencent à apporter à la reprise.

Comme il l'a exprimé dans son budget de février 1992, le Ministre est convaincu que d'autres progrès notables seront marqués à moyen terme en matière de réduction du déficit. Il prévoit que l'amélioration de la croissance économique et d'autres restrictions des dépenses s'allieront pour presque éliminer les exigences d'emprunt du fédéral d'ici 1997-1998, objectif moins ambitieux que les projections établies récemment par les canditats à la direction du Parti conservateur.

Les particuliers, peu touchés par le budget

Même si le budget n'annonce aucune augmentation d'impôt sur le revenu, ni de taux de taxe, il introduit deux nouvelles mesures visant à accélérer le paiement des impôts pour quelque 500 000 particuliers à revenu élevé et à verser le crédit pour TPS deux fois par année plutôt que chaque trimestre.

Acomptes provisionnels : Afin de rendre plus efficace le système d'acomptes provisionnels trimestriels, le budget propose que l'assujettissement des acomptes soit déterminé non pas en fonction des revenus qui ne font pas l'objet de retenues, mais du montant d'impôt non retenu à la source. Un particulier résidant au Québec sera donc tenu de verser des acomptes provisionnels trimestriels, si la différence entre l'impôt fédéral à payer et l'impôt fédéral retenu à la source est supérieure à 1 200 $, tant pour l'année en cours que pour les deux précédentes. Ainsi, 300 000 personnes à faible revenu n'auront plus à effectuer d'acomptes provisionnels.

Crédit pour TPS : À compter de 1994, le crédit pour TPS sera versé deux fois par année seulement, soit en avril et en octobre. C'est par cette mesure que le Ministre épargnera 625 000 000 $, afin de pouvoir contenir son déficit budgétaire à 32,6 milliards de dollars, comme prévu en décembre dernier dans son exposé économique.

Quelques mesures avantageuses pour les sociétés

Dans son effort visant à investir dans la prospérité, le Ministre introduit, dans son budget, des mesures qui favorisent les sociétés, comme il avait entrepris de le faire en décembre dernier.

Équipement à dépréciation rapide : Afin de tenir compte de la variation de la dépréciation d'un équipement résultant d'un changement technologique, le budget propose de permettre de choisir que certains biens admissibles acquis après le 26 avril 1993 soient classés dans une catégorie de DPA distincte. Les biens admissibles comprendront de l'équipement de traitement électronique des données, les photocopieurs et du matériel de communication électronique, à condition que le coût de chaque bien soit d'au moins 1 000 $.

L'établissement d'une catégorie distincte ne modifiera pas le taux de DPA applicable à l'équipement considéré. Par ailleurs, il permettra aux contribuables de calculer une DPA distincte à l'égard de l'équipement classé dans cette catégorie, de telle sorte que lorsque tous les biens de la catégorie auront fait l'objet d'une aliénation, la fraction non amortie du coût des biens pourra être entièrement déduite à titre de perte finale.

Nouveau taux de DPA pour les brevets : Le Ministre propose d'instaurer une nouvelle catégorie de DPA à un taux de 25 %, applicable à la valeur résiduelle, pour tous les brevets et droits d'utilisation de renseignements brevetés acquis après le 26 avril 1993. Les contribuables peuvent toutefois, s'ils le souhaitent, continuer de suivre le régime actuel.

Retenues fiscales : Lorsqu'une entreprise canadienne achète d'un non-résident le droit d'utiliser une technologie nouvelle, les sommes versées à ce titre font l'objet d'une retenue d'impôt. Ce taux est généralement de 10 % sur les paiements faits par des contribuables canadiens à la plupart des pays avec lesquels le Canada a conclu un traité fiscal. Un traitement similaire s'applique aux paiements pour l'utilisation de logiciels informatiques. Le Ministre s'engage, lorsqu'il négociera des traités fiscaux, à éliminer la retenue fiscale touchant de tels paiements faits sans lien de dépendance.

Extension de l'aide fiscale à la R&D : Actuellement, les petites entreprises admissibles peuvent demander un CII amélioré de 35 % sur les deux premiers millions de dollars de dépenses de R&D admissibles. Ce crédit est remboursable en totalité pour les dépenses courantes de R&D et à 40 % sur les dépenses en capital. Le Ministre propose que le plafond actuel de 2 000 000 $ régissant l'accès aux mesures améliorées d'aide à la R&D, pour les corporations privées dont le contrôle est canadien, soit éliminé progressivement, lorsque le revenu imposable du contribuable se situe entre 200 000 $ et 400 000 $, au lieu que les mesures prennent fin à 200 000 $.

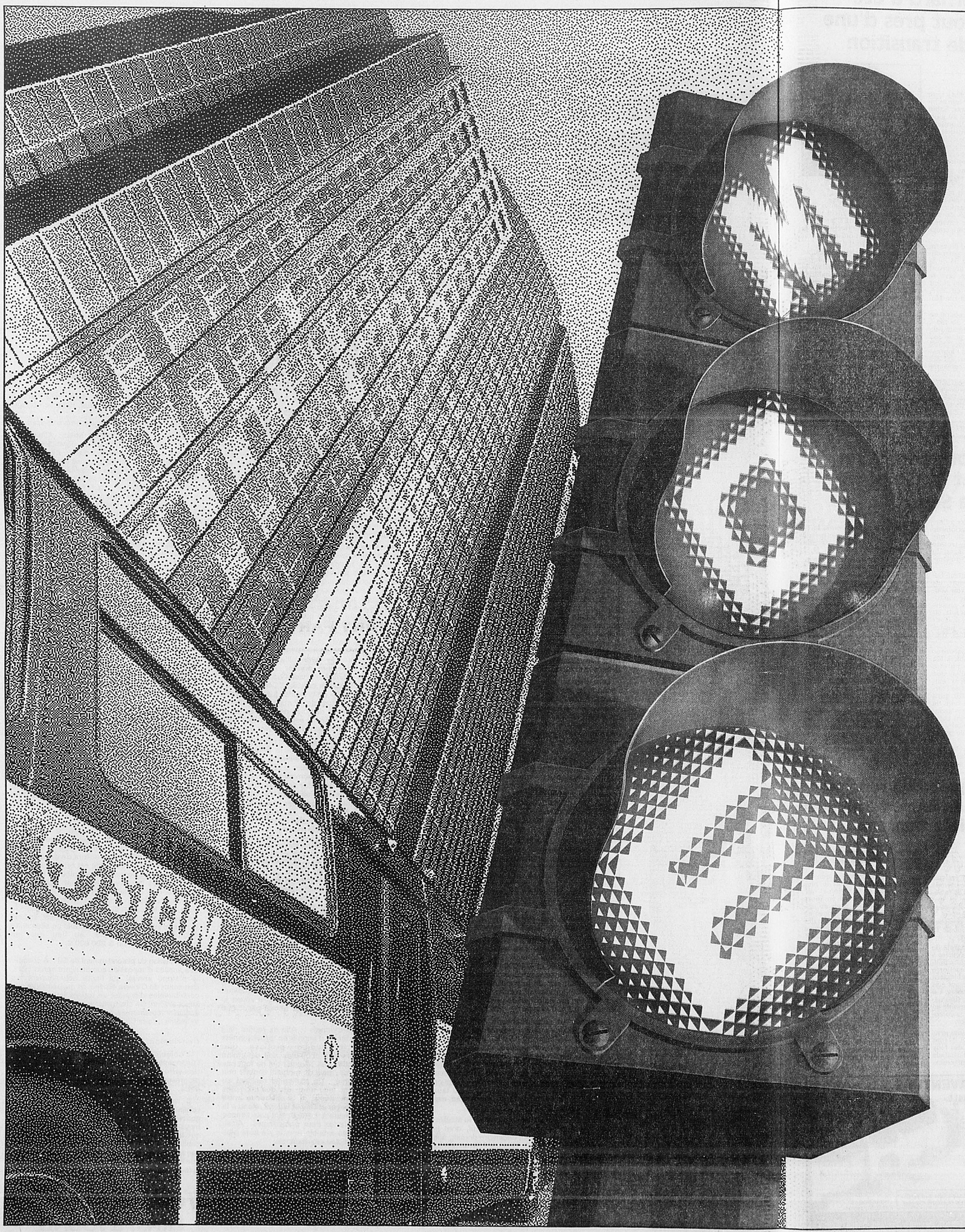
Élimination du plafond annuel de CII : À compter des années d'imposition commençant après 1993, le plafond annuel qui limite actuellement les demandes de CII sera éliminé, ce qui permettra aux contribuables d'imputer en totalité leur CII à leur impôt fédéral. Ce changement s'appliquera aux CII acquis antérieurement, mais non appliqués encore, de même qu'aux CII gagnés après le 26 avril 1993.

Conclusion

L'objectif de ce budget était de libérer l'économie pour qu'elle puisse croître et créer davantage d'emplois, en réduisant progressivement le fardeau lié aux déficits et à la dette.

Il reste à voir si les marchés financiers continueront de justifier cet optimisme. Comme le gouvernement s'est toujours fixé des objectifs à moyen terme trop élevés pour diminuer le déficit et que le Fonds monétaire international a récemment publié de sombres prévisions à l'égard du déficit canadien, le Ministre éprouvera sans doute quelques difficultés à transmettre son enthousiasme.

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG



LA STCUM DONNE LE FEU VERT À UNE AUTRE LIGNE RAPIDE!

LA NOUVELLE 420 - EXPRESS NOTRE-DAME-DE-GRÂCE FAIT MAINTENANT PARTIE DE LA FAMILLE!

Express
- 410 - Express Pointe-aux-Trembles
- 420 - Express Notre-Dame-de-Grâce

R-Bus
- 505 R-Bus Pie-IX
- 535 R-Bus Du Parc
- 545 R-Bus Côte-des-Neiges

Métrobus
- 143 Métrobus Charleroi
- 159 Métrobus Henri-Bourassa
- 184 Métrobus Bout de l'Île
- 190 Métrobus Lachine
- 194 Métrobus Rivière-des-Prairies
- 199 Métrobus Lacordaire

La famille des services rapides de la STCUM s'agrandit encore avec la nouvelle 420-Express Notre-Dame-de-Grâce. Cette ligne Express vous offre un service accéléré vers le centre-ville. Elle s'ajoute aux R-Bus, les autobus circulant sur les voies réservées, et aux Métrobus, qui vous emmènent au métro plus rapidement que les lignes régulières. Toutes ces lignes d'autobus spéciales, conçues pour vous aider à réduire votre temps de déplacement, se reconnaissent par leur identification en vert sur les panneaux d'arrêt. Pour plus de renseignements sur nos services rapides, composez A-U-T-O-B-U-S et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

QUAND C'EST VERT, ÇA ROULE!

PRENDRE L'AUTOBUS, C'EST INTELLIGENT.
STCUM

SOLDE ANNIVERSAIRE



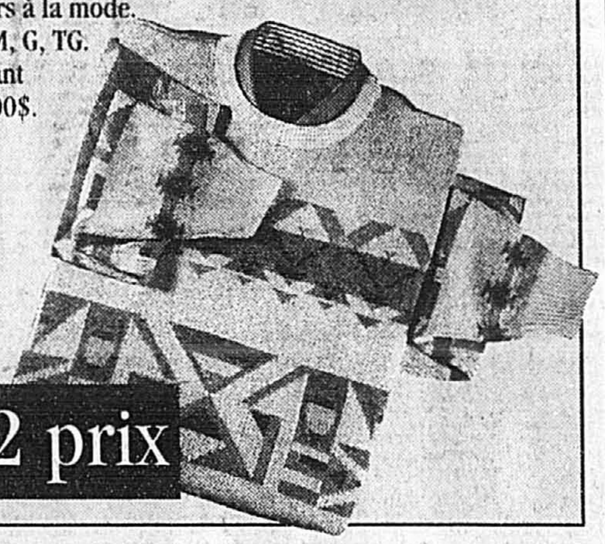
Nous vous avons tissé des réductions formidables !

Avec la venue de la nouvelle saison, il vous faut des vêtements de bonne qualité, légers, attrayants et confortables, mais à des prix qui ne grèveront pas votre budget. Sauvé vous propose ici une attrayante sélection à rabais.

Beau choix de cardigans acrylique/coton ou 100% acrylique. Couleurs variées. Tailles P, M, G, TG. Prix courant 75$ à 100$.

1/2 PRIX

Pulls acrylique/coton ou 100% acrylique en une belle palette de couleurs à la mode. Tailles P, M, G, TG. Prix courant jusqu'à 100$.



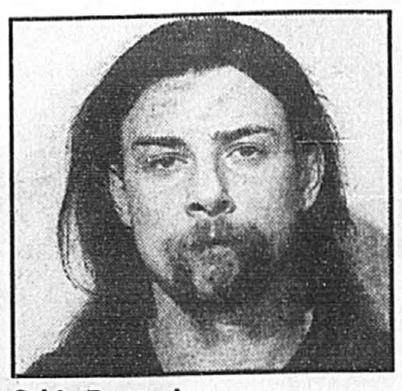
1/2 prix

SAUVÉ

Place Ville-Marie.....861-3990
Galeries Joliette.....752-0950
Complexe Desjardins ..281-1611
Place Rosemère 435-6160
Carrefour Laval.....681-9213
Centre Laval 688-6292
Galeries d'Anjou 351-6810
Carrefour Angrignon 365-1070
Promenades St-Bruno .461-2832
Plaza St-Hubert 273-6392
(6554 rue St-Hubert) Stationnement à l'arrière rue Chateaubriand.
MÉTRO Beaubien

Sabin Bernard a été abattu tout près d'une maison de transition

MARCEL LAROCHE



Sabin Bernard

■ Condamné en avril 1992 à cinq ans de pénitencier pour une affaire de trafic de stupéfiants, Sabin Bernard profitait depuis 20 jours d'une libération conditionnelle quand un tireur embusqué l'a abattu de plusieurs projectiles le week-end dernier, à quelques mètres seulement d'une maison de transition de l'est de Montréal!

Bien que personne ne semble avoir été témoin de ce règlement de comptes perpétré vers 23h dimanche, à deux pas de la maison de transition L'Essor du 6905, rue Hochelaga, dans le quartier Tétreaultville, des citoyens du secteur ont affirmé avoir entendu une rafale d'au moins cinq coups de feu.

Répondant à un appel d'urgence 9-1-1, les premiers patrouilleurs des districts 52 et 53 de la police de la CUM ont découvert quelques instants plus tard le corps inerte d'un individu gisant sur le trottoir, en face du 2515, rue Haig, au nord de la rue Hochelaga.

Atteint à la tête et à l'abdomen de plusieurs projectiles d'arme à feu de gros calibre, l'homme de 30 ans a été traité sur place par des techniciens d'Urgences-Santé avant d'être transporté à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont où les médecins n'ont pu que constater son décès.

L'enquête a aussitôt été transférée aux sergents-détectives Paul-André Langlais et Rodrigue Dionne, sous la supervision du lieutenant-détective Claude Lachapelle, de la section des homicides de la police de la CUM.

Selon les premiers résultats de l'enquête policière, Sabin Bernard rentrait d'une soirée passée chez des amis, et il déambulait sur le trottoir, en direction de la maison de transition, quand un inconnu embusqué l'a abattu.

L'homme qui l'a ainsi assassiné en pleine rue pourrait fort probablement être une connaissance puisque Sabin Bernard habitait depuis à peine le 5 avril dernier cette maison de transition de l'est de la métropole.

Connu des services policiers, Sabin Bernard fréquentant la Rive-Sud et l'est de Montréal avait d'ailleurs été condamné à 58 mois de détention, en avril 1992, pour trafic de stupéfiants. Après avoir purgé au moins le 1/6 de cette sentence au pénitencier de la Macaza, Bernard profitait d'une libération conditionnelle depuis moins d'un mois lorsqu'il a été abattu.

Ce règlement de comptes est le 23e homicide enregistré depuis le début de l'année sur le territoire de la CUM, comparativement à 15 meurtres l'année précédente durant la même période.

Accusations contre un policier et un employé civil de la SQ

■ Le ministère de la Justice a finalement déposé des accusations de possession et vente illégale d'une arme à autorisation restreinte contre l'agent Daniel Tougas, du détachement de la Sûreté du Québec de Cowansville.

Un employé civil du même bureau, Jean-Marie Perreault, est pour sa part inculpé d'avoir vendu illégalement une arme à autorisation restreinte, et de possession d'arme dans un endroit interdit. Les deux hommes doivent comparaitre au palais de justice de Cowansville, le 7 mai prochain.

Dans une entrevue accordée vendredi au journal Le Soleil, Me Michel Ayotte (qui n'a pu être joint hier) précisait qu'aucune preuve ne reliait les deux employés de la SQ à la secte de l'Ordre du temple solaire (OTS), qui a fait les manchettes à la suite de l'arrestation de deux de ses membres, Herman Delorme, un courtier d'assurances de Granby, et Jean-Pierre Vinet, chef de projet d'Hydro-Québec.

Selon la dénonciation déposée au greffe de la Cour, l'agent Tougas, qui est suspendu de ses fonctions depuis le 8 mars, est accusé d'avoir eu en sa possession, le 11 décembre 1992, un revolver de calibre .357 qui n'était pas dûment enregistré.

Le document de cour lui reproche d'avoir vendu cette arme à Herman Delorme, sans que celuici ne dispose d'un permis d'acquisition d'une arme à feu.

De son côté, Perreault est accusé du même délit, mais pour avoir vendu le même revolver au policier Tougas, le 11 décembre 1992. En fouillant le casier de rangement de Perreault au poste de Cowansville, le 8 mars, les policiers-enquêteurs avaient trouvé un pistolet 9 mm, deux revolvers de la calibre .32 et un autre de calibre .357.

Les deux hommes sont passibles de six mois de prison et d'une amende maximale de 2000$, ou les deux à la fois.

Initialement, l'enquête policière qui a mené à toutes ces arrestations portait sur un projet d'assassinat de membres du gouvernement du Québec. L'un des dirigeants de l'Ordre du temple solaire, Luc Jouret, est toujours recherché.

La SQ incapable de repêcher le corps d'un jeune téméraire dans la rivière Ouareau

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Parce que le courant est très fort et dangereux à cette période de l'année, les plongeurs de la Sûreté du Québec ont été incapables, hier, de fouiller les eaux froides des chutes Darwin, à Rawdon, dans le but de repêcher le corps d'un jeune homme de 19 ans, Jean-Claude Léonard.

Par contre, un porte-parole de la SQ a déclaré que la sécurité à cet endroit «très recherché» pouvait difficilement être améliorée car les clôtures sont passablement hautes et des affiches faisant état des dangers sont très visibles. Un préposé de la Société des sites naturels de Rawdon, responsable de la gestion de cet endroit, a corroboré les propos du policier.

«Le soir, il y a des jeunes gens qui réussissent à passer et ils font brûler les affiches dans des feux de camp. Ils font de l'escalade dans des secteurs très dangereux. C'est impossible d'avoir un gardien à chaque porte et cela 24 heures sur 24», a souligé l'agent de la SQ.

Il a aussi mentionné que les chutes Darwin offraient le plus beau paysage de la région et que les visiteurs devaient toujours être très prudents. «Mais de jeunes téméraires s'aventurent et ne tiennent aucunement compte des dangers. Il y a des morts chaque année en plus de plusieurs blessés», a-t-il ajouté. Il arrive souvent que des «aventuriers» sont secourus par l'hélicoptère de la SQ qui est d'ailleurs intervenu samedi pour sauver le copain du jeune homme qui s'est noyé.

Actuellement, le courant de la rivière Ouareau est à son plus fort dans le secteur à cause de la fonte des neiges, et le danger est très élevé pour quiconque s'aventure à y faire de la plongée sous-marine.

On se demande ce qui peut pousser une personne à plonger dans les chutes à cette période de l'année...

CPG TRUST ROYAL

À CE TAUX-LÀ, C'EST VOTRE PORTEFEUILLE QUI VA ÊTRE CONTENT!

BONI de 1/4% SUR LES CPG DE 1 À 5 ANS DE 25 000$ OU PLUS PÉRIODE D'OFFRE LIMITÉE

Renseignez-vous sur notre taux garanti, disponible jusqu'au 3 mai 1993.

7.25% TERME DE 5 ANS Taux sujet à changement

Par les temps qui courent, de plus en plus de gens préfèrent investir dans un CPG à court terme. Mais pour bien le faire, il faut d'abord s'assurer le meilleur taux possible.

Au Trust Royal, nous pouvons mettre un terme à tous vos questionnements. Nous pouvons même vous garantir un CPG d'un an à cinq ans à un taux égal ou supérieur à tous ceux affichés par les principales banques ou sociétés de fiducie*. Et si nos taux garantis peuvent faire beaucoup pour votre argent, nos conseillers peuvent vous aider mieux que quiconque à planifier votre retraite et vos investissements.

Pour profiter du meilleur taux d'intérêt, passez à la succursale du Trust Royal la plus près de chez vous ou composez sans frais le service En direct[MD] 1 800 668-1990.

PLUS RICHE. PLUS RAPIDEMENT. PLUS SÛREMENT.

TRUST ROYAL Le Trust Royal porte conseil[MD]

La Compagnie Trust Royal – membre de la Régie d'assurance-dépôts du Québec.

* Taux égal ou supérieur aux taux CPG de 1 à 5 ans affichés par la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la CIBC, la Banque Royale, la Banque TD et le Canada Trust (offres-bonis exclues). En vigueur jusqu'au 22 mai 1993.

VIVEZ UNE AVENTURE, JOUEZ AU «PAINTBALL»

- Jouez le jour ou le soir;
- Équipement fourni;
- 70 balles de peinture;
- Poulet frit inclus au dîner;
- Pistolets à air constant disponibles;
- Jeu de labyrinthe;
- Jeu de forteresse;
- Village style vietnamien;
- 8 terrains en forêt;
- Pour les 18 ans et plus.

TOURNOI Équipe de 3 joueurs Le 11 juillet 1993 Plus de 1500$ en argent et en prix



VISA

La Conquête du drapeau NEW GLASGOW (Québec)

Équipement de "Paintball" à vendre

A TRENTE MINUTES DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS: Montréal et Rive-Nord: (514) 476-0969 ou appelez sans frais, le 1 800 561-1238

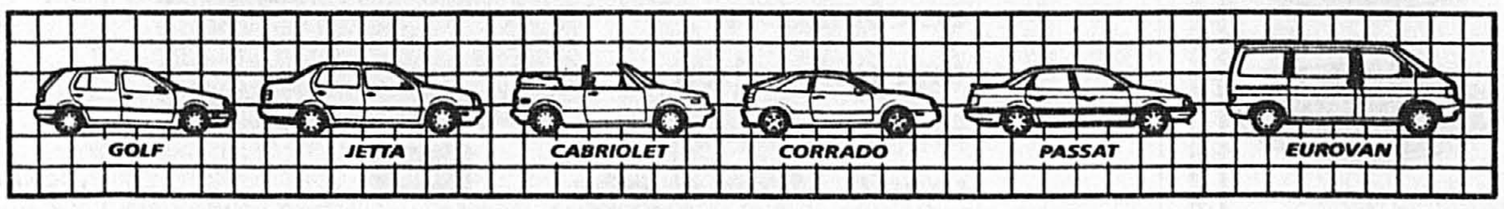


PAS D'HISTOIRES DE PÊCHE. PROMIS.

Attention. C'est le début de la saison de pêche. La plupart des concessionnaires automobiles rivaliseront d'adresse dans l'art d'appâter les acheteurs.
À chacun son style.

Chez les concessionnaires Volkswagen, nous vous promettons une chose : en achetant une Volkswagen, vous ferez un achat intelligent. Vous ne pouvez vous leurrer avec la robustesse, l'ergonomie et la fiabilité du génie allemand de Volkswagen.

La gamme 1993, un excellent rapport qualité-prix.



La Golf «La meilleure nouvelle voiture économique de l'année» selon l'Association des Journalistes automobile du Canada.

La Corrado «La meilleure nouvelle voiture sportive de l'année» selon l'Association des Journalistes automobile du Canada.

- Tous nos véhicules, édition 1993, sont dotés en équipement de série d'un système antivol incluant une alarme et un coupe-démarreur*.
- Pour une protection supplémentaire, nous marquons 25 pièces par véhicule.
- Assistance routière 24 heures.

Passez voir nos voitures, on ne vous racontera pas d'histoires de pêche. Promis.

*À l'exception du Cabriolet, de l'Eurovan et des Passat de 1re série.

L'excellence de nos produits fait notre force.

MONTRÉAL
Auto Strasse 748-6961
Nordest Volkswagen 325-3422
Les Automobiles Popular 274-5471
Automobiles Place de Bleury 845-8267

BLAINVILLE
Automobiles E. Lauzon 430-1460

BROSSARD
Park Avenue Volkswagen 656-4811

CHAMBLY
Marcel Synnott Automobiles 658-6645

CHÂTEAUGUAY
Intermonde Auto 698-2261

GREENFIELD PARK
Chambly Automobiles 671-7238

JOLIETTE
De Grandpré Automobiles 756-4515

KIRKLAND
Automobiles G.M.F. 694-1378

LACHUTE
Automobiles Le Passant 476-9966

LASALLE
Les Automobiles Autohaus 364-2753

LAVAL
Arbour Automobiles 343-3422

LONGUEUIL
Automobiles B. Duval 679-0890

MASCOUCHE
Automobiles A. Bélanger 474-2428

ST-BRUNO
Automobiles Niquet 653-1553

ST-EUSTACHE
Butz Automobiles 627-4466

ST-HYACINTHE
Automobiles F.M. 773-9643

ST-JEAN
Automobiles V.F. 348-7309

ST-JÉRÔME
Automobiles Lafontaine 438-4101

ST-LÉONARD
Automobiles Rimar 253-4888

TRACY
Automobiles J.M.N. 743-5522

VALLEYFIELD
Antilles Automobiles 371-5563

POINTE-AUX-TREMBLES
Automobiles En Route 642-6242

REPENTIGNY
Automobiles André Rivest 585-1700

VAUDREUIL
Automobiles Sabric 455-7941

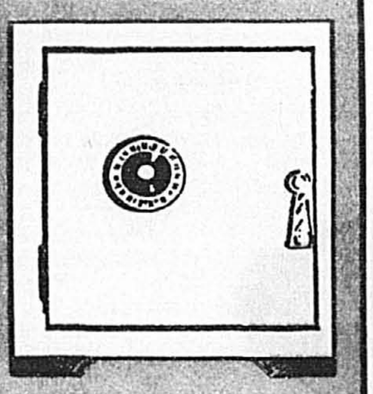
VERDUN
Campbell & Cameron 767-9173

LES CONCESSIONNAIRES VOLKSWAGEN DU QUÉBEC

C'est d'entreposer votre dans nos







Depuis 1895
Les Fourrures McComber entreposent vos manteaux de fourrure dans leurs garde-fourrures à température contrôlée, afin de les protéger de l'humidité et des visiteurs indésirables.

Cette année encore, c'est le moment de les entreposer, et de leur faire bénéficier des bienfaits du nettoyage Lusterized℠, naturellement!

Pour appeler notre service de ramassage gratuit:

845-1167

Fourrures McComber depuis 1895
Naturellement
440, boul. de Maisonneuve ouest, Montréal

Lundi au vendredi, 9 h 30 à 17 h 30
Samedi, 9 h à 17 h

Fin de l'enquête du coroner sur la mort de John Kordic

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ La plus longue enquête du coroner jamais tenue au Québec, celle qui entoure la mort du joueur de hockey John Kordic, a pris fin plus tôt que prévu hier à l'hôtel de ville de Sainte-Foy après 39 jours d'audiences et l'interrogatoire de 58 témoins.

Amorcée le 7 octobre dernier, soit deux mois après la mort tragique de l'athlète de 27 ans après son arrestation dans une chambre de motel de l'Ancienne-Lorette, en banlieue de Québec, l'enquête avait été confiée à Me Gérald Locas, de Saint-Hyacinthe.

Hier, deux témoins experts, le Dr René Blais, spécialiste en toxicologie et urgentologie, et Pierre Rémillard, spécialisé en formation et techniques policières, ont terminé leurs témoignages.

Le coroner a expliqué, dans un point de presse, qu'il espérait remettre son rapport au début de septembre. « J'examinerai mes 300 pages de notes et les divers éléments de preuve dans un travail qui ne sera certes pas facile à cause de l'abondance de matériel et le nombre de volets à examiner, a-t-il expliqué.

« J'aurai à déterminer les causes qui ont pu causer la mort de John Kordic. Il y a trois volets qui devront être considérés dans les causes du décès: la consommation de drogues (stéroïdes et cocaïne); l'opération policière menée par deux corps policiers (Québec et l'Ancienne-Lorette); l'opération ambulancière », a ajouté le coroner.

Les audiences ont débuté deux mois presque jour pour jour après la mort de Kordic, survenue peu avant minuit le soir du 8 août 1992. « On avait dit que l'enquête durerait les 7, 8 et 9 octobre... », a rappelé avec un brin d'ironie Me Locas.

Mais avec un tel nombre de témoins, 58 plus précisément, et plusieurs parties intéressées, il fallait s'attendre à des contre-interrogatoires parfois assez longs et répétitifs.

Le déroulement de l'enquête a pris une toute autre tournure au début de février quand la famille Kordic a signifié son intention d'intenter une poursuite en dommages-intérêt de 1,6 million contre les villes de Québec (service de police), de l'Ancienne-Lorette (policiers-ambulanciers) et la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec métropolitain (CTAQM).

Me Paul Bouchard, de Sherbrooke, avocat de la famille Kordic, a été quelques fois la cible de la partie adverse qui insinuait qu'il (Me Bouchard) préparait déjà sa preuve en vue du procès en Cour supérieure.

Me Robert Deblois représentait les policiers de la ville de Québec. Il avait le mandat de démontrer que ses clients se sont bien acquittés de leurs tâches le 8 août.

Les policiers-ambulanciers de l'Ancienne-Lorette étaient défendus par Me Claude Jean, et les ambulanciers et les assureurs de la CTAQM l'étaient par Mes Benoit Mailloux et Gratien Boily.

Les policiers ont-ils utilisé une méthode trop forte pour venir à bout de Kordic? Ils étaient 11 à un moment donné dans la chambre du motel pour contrôler la situation. Le solide hockeyeur, drogué, confus et agité, semble-t-il, a été amené au plancher, menottes aux poignets derrière le dos, couché sur le ventre sur la civière et transporté au Centre hospitalier de l'université Laval.

Les ambulanciers ont-ils bien évalué l'état de Kordic à leur arrivée dans la chambre? Ont-ils utilisé les bons moyens de premiers soins et respecté le protocole d'intervention ambulancière en vigueur dans la région de Québec, selon Me Bouchard?

Ce sont ces questions qui demeurent après 39 jours d'audiences qui ont donné lieu à des versions passablement contradictoires à certains moments sur ce qui s'est passé dans la chambre 205 du motel.

La mère de la victime, Mme Regina Kordic, d'Edmonton, a assisté à presque toutes les séances de l'enquête. Le bureau du coroner lui a offert gratuitement les services d'une interprète du palais de justice pour suivre le cours de l'enquête.

Affaire Marcellus François: 20 policiers devant un comité de déontologie

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ La conduite de 20 policiers de la Communauté urbaine de Montréal ayant participé, le 3 juillet 1991, à l'opération qui s'est soldée par la mort de Marcellus François sera examinée à compter du 4 mai à Montréal par un comité de déontologie policière.

Ce dernier se penchera notamment sur les agissements du sergent Michel Tremblay qui a fait feu en direction de Marcellus François, et du responsable de la filature policière, le sergent-détective Pierre Sasseville.

Le comité s'attend à ce que les audiences s'échelonnent sur une période de deux mois.

Le Commissaire à la déontologie policière reproche au sergent Michel Tremblay de la section technique SWAT du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) de ne pas avoir utilisé son arme avec prudence et discernement le 3 juillet 1991 et d'avoir abusé de son autorité en ayant recours à une force plus grande que nécessaire.

Une enquête interne demandée par le directeur du SPCUM Alain Saint-Germain ainsi qu'une enquête du coroner ont démontré que le sergent Tremblay avait tiré sur Marcellus François alors qu'il n'avait vu aucune arme ou quelque chose pouvant s'y apparenter.

Pour sa part, il est reproché au sergent-détective Pierre Sasseville qui commandait les équipes de filature d'avoir abusé de son autorité en interceptant le véhicule dans lequel se trouvait Marcellus François. Il avait dit: « On va le sauter et on verra après. »

Le commissaire considère que le policier Sasseville a abusé de son autorité en arrêtant et en détenant les trois personnes qui se trouvaient à bord du même véhicule que Marcellus François, Liza Stouffer, Edwin Vincent Ford, Carol Williams.

Les mêmes reproches sont également faits aux policiers de l'équipe du SWAT, soit Michel Tremblay, Richard Bélair et Michel Wilson et à ceux de l'équipe de filature composée de agents André Marcoux, Gilbert Moreau, Robert Chevigny, Pierre Vincent, Guy Charbonneau, Réjean Galarneau, Robert Chaudier et Jacques Picard.

Les sergents-détectives Daniel Barbeau, Ronald Blanchette, Jean Ferland, ainsi que les agents Richard Champagne, Jacques Charbonneau, Jean-Raymond Bouchard et René Courtois devront expliquer pour quelles raisons ils ont perquisitionné sans mandat et ont causé des dommages à l'appartement situé au 270, rue Bourget, là ou demeurait un des deux hommes recherchés pour tentative de meurtre, soit Kirt Haywood et Carol Richards.

Le lieutenant Pablo Palacios devra comparaître pour avoir ordonné la détention des compagnons de Marcellus François sous le motif de tentative de meurtre afin de les interroger. Ils ont été détenus en cellules et libérés inconditionnellement cinq heures plus tard.

ABONNEZ-VOUS!
COUREZ LA CHANCE DE LAISSER LA PRESSE À VOTRE VOISIN PENDANT UNE SEMAINE.
VOIR PAGE: C 5

PRIX D'ENTREPÔT

POUR DAMES — PRIX D'ENTREPÔT
Superbe collection de plus de 200 modèles de souliers, bottes cow-boy faits au Canada, importés d'Italie, d'Espagne et d'ailleurs.
prix des concurrents 69$ — 199$
19$ - 129$

POUR HOMMES
Chausssures de ville, tout-aller et bottes cow-boy importées d'Italie, du Brésil et d'ailleurs.
prix des concurrents 69$ — 199$
49$ - 129$

SACS À MAIN
Imposante collection de sacs à main importés de tous les coins du monde. Choix de plus de 150 modèles.
prix des concurrents 49$ — 149$
19$ - 99$

Nous vous invitons à prendre avantage de prix incroyablement bas sur notre collection d'automne de haute qualité de chaussures, sacs à main et accessoires pour hommes et femmes.

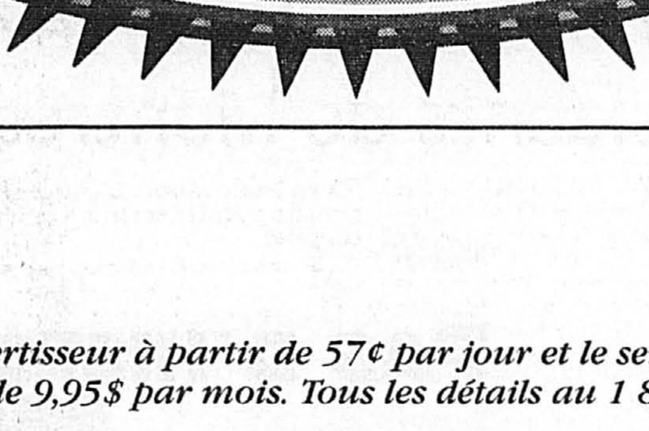
UNE CARTE DE MEMBRE GRATUITE VOUS PERMETTANT DE FAIRE DES ACHATS À ½ PRIX À ÉTÉ MISE DE CÔTÉ POUR VOUS... VENEZ NOUS VOIR POUR LES DÉTAILS...

ENTREPÔT CHAUSSURES DE L'EST

5455, d'IBERVILLE (au nord de la rue Masson)
à quelques minutes du centre-ville
Heures d'ouverture: mar. et mer. 11 h à 17 h, jeu. et ven. 11 h à 21 h/sam. 9 h à 16 h
(fermé lun.) Métro Frontenac ou d'Iberville (autobus 94)
M1933372

Un téléavertisseur à partir de 57¢ par jour et le service cellulaire à partir de 9,95$ par mois. Tous les détails au 1 800 267-0123.

Je ne suis pas ici, mais je suis là.



Grâce à Bell Mobilité, ma famille, mes amis, mes clients et moi restons en contact en tout temps, peu importe où je me trouve. Même si je ne suis pas là, j'y suis quand même.

Parce que Bell Mobilité met à mon service une foule de moyens qui me donnent une formidable liberté de mouvement et me permettent de rayonner comme jamais. Tout en gardant, bien entendu, le contact avec «mon monde». Pour moi, c'est bien simple, le cellulaire, le télécopieur mobile, le téléphone à bord des avions et le téléavertisseur sont de véritables instruments de libération!

Ça vous fait sourire? Allez rencontrer un conseiller de chez Bell Mobilité, vous verrez. Vous y trouverez sous un même toit tous les moyens dont vous avez besoin pour être enfin libre. La liberté... tout est là.

Bell Mobilité
Enfin libre



Sous bonne surveillance

Non, les policiers de la section technique, armés jusqu'aux dents sur notre photo, n'escortent pas des déménageurs de lingots d'or, mais bien... les archives et les fichiers de renseignements secrets de l'escouade des stupéfiants de la police de la CUM. Les gars des «stup», dont les bureaux étaient situés en face du quartier général, rue Bonsecours, dans le Vieux-Montréal, vont désormais travailler dans l'ancienne tour de Texaco, à la Place Versailles. Leurs confrères de toutes les escouades d'enquêtes spécialisées, dont les homicides et vols qualifiés, devraient les suivre dans les prochains mois, dès que le budget de la police le permettra.

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Recours collectif contre le sabot de Denver

Le sabot appelé à disparaître de toute façon au profit de la suspension de permis

YVES BOISVERT

■ La Cour supérieure a autorisé une femme à exercer un recours collectif contre les deux grandes firmes d'huissiers montréalais et la ville de Montréal au nom des milliers de personnes qui se sont fait poser un «sabot de Denver» sur leur voiture après le 1er octobre 1990.

Le juge Lyse Lemieux a conclu que Mme Tina Caruthers, une réceptionniste de Laval, remplit toutes les conditions imposées par la loi pour exercer un recours collectif.

Mme Caruthers prétend que le sabot est un instrument de recouvrement de l'argent de la ville de Montréal qui est illégal. Elle réclame le remboursement des 148 $ de frais d'huissier qu'elle a dû payer, 500 $ à titre de «dommages exemplaires» et 200 $ pour «troubles, inconvénients, etc.».

La ville de Montréal a donné le contrat des sabots de Denver aux firmes d'huissiers Villeneuve Miller et Paquette et associés. Ces deux bureaux se font envoyer par la ville des dizaines de milliers de numéros de plaque de gens qui n'ont pas payé leurs contraventions malgré des avis répétés et un jugement final.

Payer sa dette

Les huissiers de ces deux firmes se promènent au hasard dans la ville et vérifient si les voitures stationnées qu'ils croisent ont une dette envers la ville. Si oui, ils posent le sabot, qui immobilise la voiture... jusqu'à ce que les amendes et les frais soient payés. Si l'automobiliste ne paie pas, sa voiture est vendue en justice. Le fruit de la vente sert à payer la dette envers la ville.

Mais quand la voiture ne vaut pas cher, vu les frais d'huissier et de vente, il arrive qu'une personne se retrouve avec une plus grosse dette après la vente en justice de sa voiture!

Plusieurs milliers de personnes se sont fait poser un sabot depuis deux ans et demi. Mme Caruthers estime qu'elles ont toutes le droit de se faire rembourser les frais d'huissier et les dommages subis à cause de la pose du sabot.

En effet, depuis l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale, en octobre 1990, les modes de perception en matière pénale sont énumérés de façon précise. On renvoie en gros aux modes d'exécution des jugements civils, comme la saisie ordinaire des biens d'une personne. Il n'est fait nulle part mention du sabot de Denver.

Charte de Montréal inchangée

Cette absence, plaide Mme Caruthers, rend le sabot illégal comme mode de saisie. La ville rétorque que si cela était vrai, Québec aurait changé la Charte de la Ville de Montréal en conséquence, ce qui n'a pas été le cas. Ensuite, ce n'est pas parce que le sabot n'est pas prévu en tant que tel dans la loi qu'il est illégal, ajoute la ville.

Quoi qu'il en soit, au moment où un juge se penchera sur la légalité du sabot, il sera peut-être disparu des méthodes de perception des amendes de la ville de Montréal.

En effet, Québec a accepté de modifier la loi pour procéder à la suspension des permis des automobilistes qui ne paient pas leurs billets de stationnemement, comme cela est actuellement le cas avec les automobilistes qui ne paient pas leurs billets pour des infractions au Code de la sécurité routière.

«Nous pensons que ce sera une mesure de perception plus humaine que le sabot et qui coûtera moins cher au citoyen», de dire Me Jean-Guy Leduc, avocat en chef de la ville de Montréal. «Si Québec modifie la loi comme prévu, nous allons vérifier l'efficacité de cette mesure et si, comme nous le croyons, la suspension de permis est efficace, le sabot va disparaître.»

En attendant, Me Leduc confie que les deux firmes d'huissiers sont sans contrat de la ville depuis le 1er janvier, mais la pose des sabots se poursuit néanmoins. Par contrat, la ville garantit 50 000 procédures par année aux deux firmes d'huissiers qui posent les sabots.

«On parle de contrats d'une valeur d'entre 8 et 10 millions de dollars», de dire Me Leduc.

Les immigrants parrainés seront admissibles aux HLM

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Les immigrants parrainés vont pouvoir occuper un logement social (HLM) à la suite de modifications que le ministre de l'Habitation Claude Ryan a apportées au règlement sur l'accès aux HLM.

Dans une première version du règlement publiée en septembre dernier, le ministre Ryan avait en effet décidé d'exclure les immigrants parrainés de l'accès aux logements sociaux.

Mais des pressions d'une centaine de groupes ont forcé M. Ryan à modifier le règlement. Les immigrants parrainés, soit environ le tiers des 40 000 immigrants reçus annuellement au Québec, seront donc admissibles à habiter des logements sociaux.

Le nouveau règlement sur l'accès aux HLM entrera en vigueur le 7 mai prochain.

Diverses autres améliorations ont aussi été apportées. La première consiste à accorder une priorité aux femmes victimes de violence conjugale. On a assoupli les critères d'attribution des logements en permettant que ces femmes puissent obtenir un logement dans une ville autre que celle où elles résident. Auparavant, elles devaient habiter une année complète dans une ville pour être admissible à un logement social construit dans cette même ville.

On a aussi élargi le règlement pour permettre à quelque 800 familles chassées des logements sociaux en 1990 d'y avoir de nouveau accès. En 1990, le gouvernement avait décidé de modifier les règles de calcul du revenus des familles pour déterminer l'admissibilitéaux logements, ce qui avait amené l'exclusion immédiate de 800 familles.

Une décision de la Cour supérieure en 1991 avait invalidé les nouvelles règles d'admissibilité émises par le gouvernement. Les exclus avaient intenté un recours collectif contre le ministère de l'Habitation mais ils ont accepté de le retirer à la publication du nouveau règlement.

Pas assez de logements

Un groupe de promotion du logement social, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), a tenu à féliciter le ministre pour avoir acquiescé aux demandes qui lui ont été formulées.

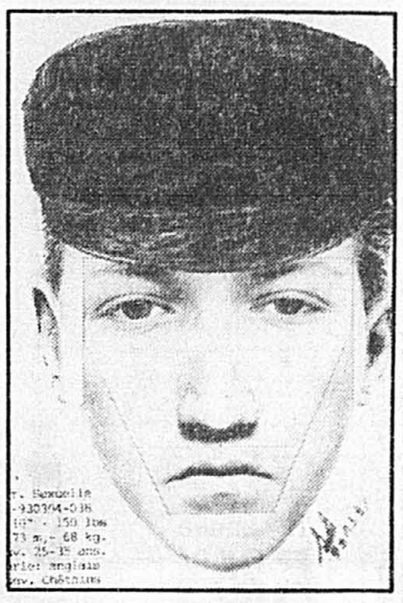
«Il s'agit d'une victoire pour tous ceux ou celles qui seront dorénavant admissibles à un logement social, a déclaré le porte-parole du FRAPRU, Robert Pilon. M. Ryan a su faire preuve de compréhension à l'endroit des besoins exprimés».

Le Front craint cependant que le droit au logement social ne soit que «théorique» puisque la construction de seulement 1 000 logements de ce type est prévue pour 1993.

La Société d'habitation du Québec estime pour sa part que 360 000 ménages québécois sont éligibles à un logement social.

Pour le FRAPRU, il faudrait construire au Québec d'ici l'an 2000 environ 100 000 nouveaux logements sociaux pour faire face aux besoins les plus criants.

En bref



SUSPECT RECHERCHÉ

■ Un homme âgé de 25 à 30 ans, mesurant 1,73 m et pesant 68 kg, s'exprimant en français avec un accent anglais, est soupçonné d'avoir commis une agression sexuelle dans une résidence de Verdun, où il s'est introduit par effraction. Lors de ce crime qu'on lui reproche, il était vêtu d'un jeans bleu, d'un manteau de cuir noir, de gants noirs et d'une casquette. Ses cheveux étaient attachés à arrière de la tête et il avait le visage bronzé. Pour informations, faites le 280-2522 ou le 280-2777.

De plus en plus populaire, la carte d'accès réservée aux résidants de Montréal reste à 2 $

GILLES GAUTHIER

■ Le prix de la carte Accès-Montréal demeurera à 2 $ en 1993 et elle permettra d'obtenir des réductions du prix d'entrée à deux autres endroits, le musée de Pointe-à-Callière et le musée David M. Stewart de l'île Sainte-Hélène.

En 1992, 139 246 cartes ont été vendues comparativement à 105 313 en 1991, année d'introduction de cette outil de tarification visant à faire payer un prix plus élevé aux non résidants qui utilisent les installations de la ville de Montréal. L'objectif l'an passé était de 150 000 cartes.

Selon la résolution adoptée par le comité exécutif, les tarifs et réductions demeureront dans l'ensemble les mêmes en 1993. Une visite des serres et de l'Insectarium du Jardin botanique coûteront encore 7 $ aux adultes sans la carte et 5 $ pour ceux qui l'auront achetée.

Piscine gratuite à l'île Ste-Hélène

Parmi les principaux changements, on note que l'entrée à la piscine de l'île Sainte-Hélène sera gratuite pendant la semaine pour ceux qui auront la carte. Le tarif à la plage du Parc des îles diminue de 7 $ à 6 $ pour les adultes et la carte y permettra une réduction de 1,50 $ au lieu de 1,75 $.

Les prix seront réduits de 1 $ à la Pointe-à-Callière et au musée Stewart, la CAM permettra aux adultes de payer 2 $ au lieu de 3 $ en basse saison et 3 $ plutôt que 5 $ en haute saison. L'entrée sera gratuite pour les enfants aux deux endroits.

Le document indique par ailleurs que le tarif général passe de 17,25 $ à 19,25 $ pour un adulte à la Ronde. La CAM y permet une réduction de 1,50 $ une fois dans l'année. Ceux qui utilisent le golf municipal obtiennent les rabais les plus substantiels, une personne de 55 ans et plus payant par exemple 5,50 $ au lieu de 17 $ pendant la semaine.

Le comité exécutif prévoit que le coût de production de la carte sera de 37 000 $ cette année et que la ville dépensera 141 000 $ pour en faire la publicité. La ville avait de plus embauché l'an passé une firme privée pour faire un bilan de la vente et de l'utilisation de la CAM et fera probablement de même en 1993.



Nautilus pour dame.
Mouvement à quartz.
étanche jusqu'à 60 m. en or jaune 18 ct.
lunette sertie de diamants.

PATEK PHILIPPE
GENEVE
Exclusif chez
KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES
2195 Crescent, Montréal, H3G 2C1
Tél: (514) 848-0595

ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

TIMKEN
GBS GENERAL BEARING SERVICE inc.
Montréal 937-7423
Laval 668-5330
St-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721
Longueuil 679-2550
Mtl-Est 254-6038

RÉSULTATS loto-québec
Banco Tirage du 93-04-26
4 12 13 15 16
17 19 22 27 33
36 38 48 51 52
55 58 60 61 64
Prochain tirage: 93-04-27
T V A, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Petite
entreprise
deviendra
grande

En vertu de la nouvelle Loi fédérale sur les prêts aux petites entreprises (LPPE), toute petite entreprise dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas $5 millions peut obtenir un prêt pouvant aller jusqu'à $250,000.
À la Banque Scotia, nous avons décidé d'aider les PE à se développer encore plus en leur offrant nos prêts PPE à un taux exceptionnellement avantageux, de façon à les rendre encore plus accessibles. Pour la première année, le taux d'intérêt pratiqué sera équivalent au TAUX DE BASE* soit de 1.75% de moins que le taux prévu par la Loi!
De plus, pour vous aider dans vos besoins de fonds de roulement, nous vous offrons une protection contre les découverts jusqu'à concurrence de 10% de votre PPE.**
Que nous en fassions un peu plus ne devrait pas vous surprendre, car la Banque Scotia est l'un des principaux prêteurs en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.
Alors, n'hésitez pas à passer à votre succursale Scotia la plus proche ou envoyez-nous votre carte d'affaires par télécopieur en composant le **(514) 499-5372**.
À la Banque Scotia, nous voyons grand pour les petites entreprises.

Banque Scotia

* Cette offre prend fin le 31 mars 1994 à minuit. ** Les clients admissibles peuvent obtenir une protection contre les découverts pouvant aller jusqu'à 10% du montant total de leur prêt, jusqu'à un maximum de $10,000.

Dépôt du projet de loi sur le harcèlement sexuel

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral déposera aujourd'hui en Chambre un projet de loi visant à aider les femmes qui sont victimes de harcèlement de la part d'hommes.

Une loi sur les «suiveurs» fait partie d'une ensemble de propositions portant sur le problème de la violence familiale que le ministre de la Justice Pierre Blais a l'intention de soumettre aux Communes.

Cet ensemble de propositions contient aussi une mesure visant à protéger les femmes et les enfants des hommes violents, a révélé une source proche du ministère de la Justice.

Le ministre Blais a promis de proscrire lapossession de pornographie infantile et de dresser un répertoire national des individus reconnus coupables d'abus sexuels afin de limiter les risques de les voir se dénicher un emploi dans un environnement où ils puissent entrer en contact avec des enfants.

Le projet ne sera vraisemblablement pas adopté avant les élections fédérales qui auront lieu dans quelques mois.

Mais on peut s'attendre à ce que pendant une campagne électorale dont un des grands thèmes sera la loi et la sécurité publique, les candidats conservateurs alimenteront leur discours à même ces projets de loi.

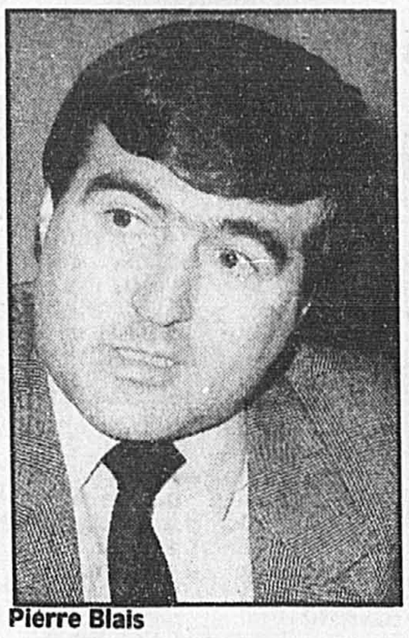
La loi sur les «suiveurs», semblable à celle en vigueur dans de nombreux États américains, servirait à obliger les ex-maris, les amis de coeur et d'autres hommes à cesser de suivre et de surveiller des femmes.

Selon plusieurs, les lois actuelles ne permettent pas de faire face adéquatement à de telles situations et le ministre Blais a promis plus tôt cette année d'y remédier.

Actuellement, le Code criminel interdit à quiconque d'intimider une personne ou un membre de sa famille, soit en le suivant ou en lui faisant des menaces.

La peine maximale est une amende de 2000$ et une peine de prison de six mois.

Les femmes peuvent aussi obtenir de la cour qu'elle somme leur ex-conjoint de ne pas les approcher. Mais la police ne fait pas respecter efficacement ces sommations.



Pierre Blais

Le CSF prône une politique d'ensemble pour contrer la violence faite aux femmes

JOCELYNE RICHER
Presse Canadienne

■ Le problème de la violence faite aux femmes a pris une telle ampleur que la riposte doit être à sa mesure, soutient le Conseil du statut de la femme, qui croit le temps venu d'adopter une politique d'ensemble passant à l'attaque sur tous les fronts.

Dans un avis au gouvernement, comportant 41 recommandations et intitulé *Pour que cesse l'inacceptable*, le Conseil du statut de la femme (CSF) recommande l'adoption d'une politique globale, impliquant l'intervention de plusieurs ministères.

Visant à contrer toutes les formes de violence dont les femmes font les frais, le CSF tire dans tous les sens. Il faut agir par des mesures de prévention, dit-il, comme des campagnes publicitaires ou l'élimination de la violence à la télé, et par des mesures plus costaudes de soutien aux victimes.

L'organisme consultatif en est venu à la conclusion que des actions morcelées et ponctuelles, vu la gravité du problème, avaient peu d'impact pour changer les choses.

«Arrêtez de travailler chacun dans votre petit coin, en adoptant chacun sa série de 'mesurettes', a déclaré la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Marie Lavigne, en décrivant le contenu de l'avis, rendu public hier. Ce qu'il faut, c'est une solution globale. Et le mot-clé est la concertation.»

C'est donc un véritable appel à la mobilisation générale qu'a lancé la présidente du CSF. Tout le monde risque de se sentir visé car l'avis ratisse très large: violence conjugale, bien sûr, mais aussi harcèlement sexuel, inceste, pornographie et agression sexuelle, font partie des actes pour lesquels on propose des mesures d'intervention.

En matière de prévention, une des mesures proposées stipule qu'il faudrait «interdire clairement la violence dans les émissions de télévision et les films destinés aux jeunes, dans les vidéoclips et dans les émissions familiales, et qu'on empêche la diffusion des émissions et films violents pendant les heures de grande écoute».

Un peu sur le modèle de la campagne publicitaire sur l'alcool au volant («l'alcool au volant: c'est criminel»), le CSF suggère au gouvernement de mener une campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes. «Et pas seulement pour quelques mois», précise Mme Lavigne.

On demande également au gouvernement de voir à assurer un «financement stable et suffisant» des groupes de femmes impliquées dans ce problème et aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence.

Il faudrait également voir à améliorer le «dépistage» des femmes victimes de violence, dans le réseau de la santé, dit le CSF.

Le CSF s'attaque aussi au processus judiciaire, et demande notamment que «la thérapie ou l'aide psychosociale ne soient pas considérées comme une solution de rechange à une sentence».

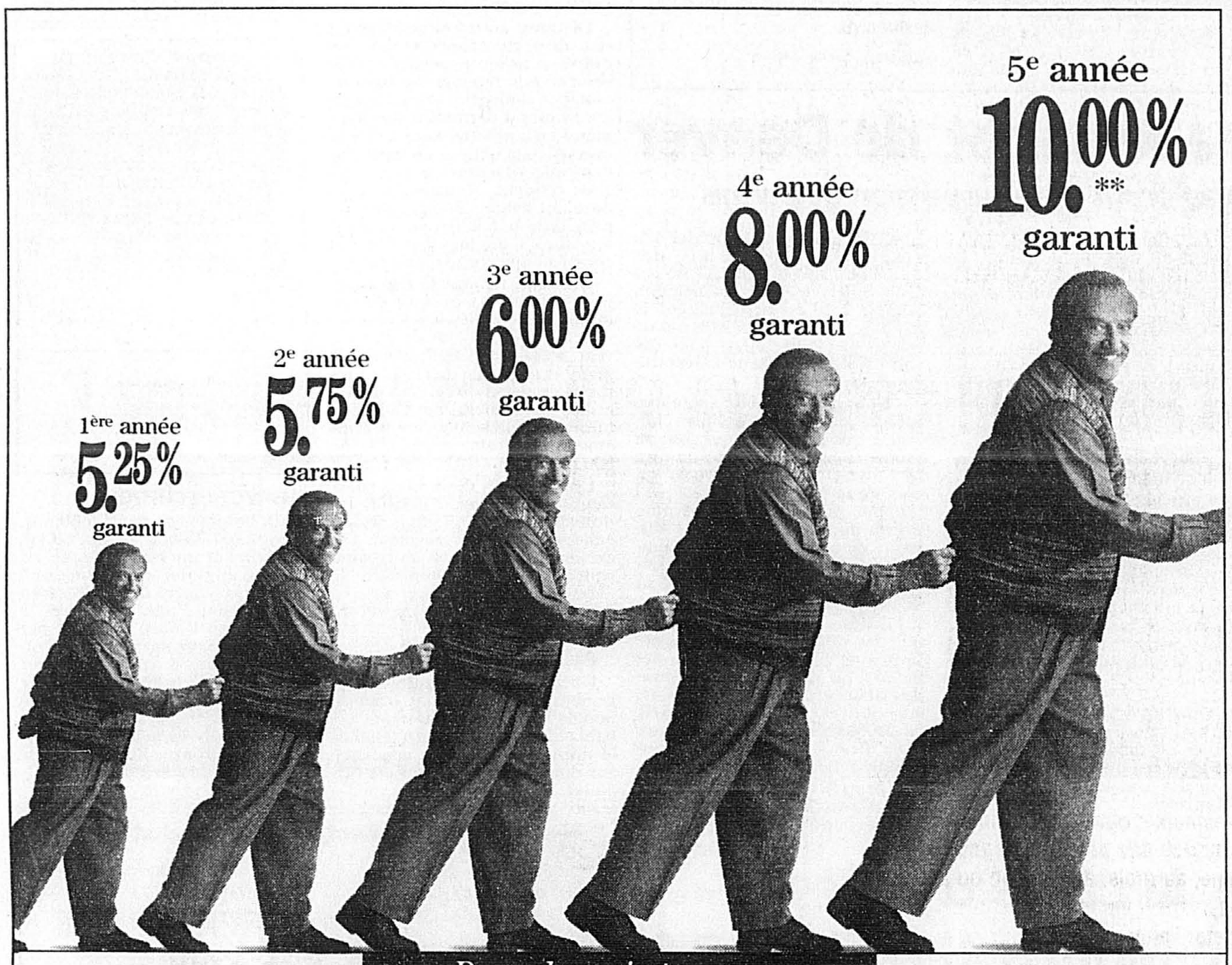
Il veut que les procureurs demandent «des sentences exemplaires dans les cas de crime de violence contre les femmes», et qu'un soutien «approprié soit accordé aux femmes violentées tout au long du processus judiciaire».

Le CSF aimerait également que les cas de violence conjugale «soient attribués à des procureurs spécialement formés dans ce domaine».

Em matière de harcèlement sexuel, le CSF propose notamment «que soient interdits les actes sexuels entre les thérapeutes et leurs clientes».

Dès la garderie, a fait valoir Mme Lavigne, il faudrait éduquer les jeunes à adopter des rapports égalitaires et dénués de violence entre garçons et filles.

Faisant remarquer que le gouvernement du Québec n'était pas «à l'avant-garde» en matière d'intervention pour contrer la violence dirigée vers les femmes, elle a indiqué par ailleurs que la plupart des recommandations formulées par le CSF n'avaient pas d'incidence monétaire.



Pour le printemps...

Le CPG *Évolution** de la Banque Royale

PLUS de rendement

Le CPG Évolution vous fait profiter d'un taux progressif échelonné sur cinq ans et atteignant la barre des 10.00 %.

PLUS de souplesse

Muni d'une option de retrait sans pénalité ni restriction, le CPG Évolution vous permet de tourner à votre avantage les fluctuations des taux d'intérêt.

Advenant une hausse, vous avez la souplesse d'en profiter puisque vous pouvez encaisser votre CPG Évolution avant terme, en tout ou en partie, sans pénalité, dès la 3e année.

Toutefois, si les taux demeurent peu élevés, vous verrez votre taux d'intérêt progresser d'année en année.

10%

PLUS de liberté

Si vous optez pour le retrait avant terme, le CPG Évolution vous laisse une entière liberté sur la façon dont vous réinvestirez les fonds. En effet, vous n'êtes soumis à aucune restriction envers la Banque Royale qui est la seule grande institution à vous offrir une telle latitude.

PLUS de sécurité

Entièrement garanti par la Banque Royale - et ce, même s'il excède $60,000 - votre placement est endossé par la plus grande banque au pays. Voilà tout un gage de sécurité.

Informez-vous sans plus tarder auprès d'un spécialiste de la Banque Royale ou appelez-nous sans frais.

Montréal: 987-8000
En province: 1 800 363-3967

Une exclusivité de la Banque Royale offerte pour une durée limitée.

BANQUE ROYALE

Les services bancaires les mieux pensés au pays

*Offert par la Société d'hypothèques de la Banque Royale et garanti par la Banque Royale du Canada.

**Les taux d'intérêt mentionnés en date du 26 avril, sont annuels et peuvent être modifiés sans préavis. Communiquez avec la succursale de la Banque Royale la plus près pour connaître les taux courants.

La Loi de l'impôt sur le revenu exige que les investisseurs de CPG Évolution obtiennent des reçus pour fins de déclaration en fonction d'un taux d'intérêt composé. Dans le cas des taux mentionnés, le taux annuel sera de 6.98% si vous optez pour l'option à intérêt *composé* ou de 6.18% si vous décidez de toucher les intérêts sur une base *annuelle*.

ASSURANCE-VIE
SANS EXAMEN MÉDICAL

- Êtes-vous âgé de 25 à 80 ans?
- Avez-vous de la difficulté à vous faire assurer, que ce soit pour des raisons médicales ou toute autre raison?
- Il existe un moyen facile d'obtenir jusqu'à 25 000 dollars d'assurance

• Pas de rayon-x • Pas d'électrocardiogramme
• Pas d'examen médical • Pas de test sanguin

Nous avons la solution!
Demandez Raymond B. David au **731-9605**
p0000148:428

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

SOIRÉE D'INFORMATION



CERTIFICATS EN COMMUNICATIONS APPLIQUÉES

Vous voulez entreprendre des études dans le domaine des communications appliquées ? Pour vous permettre de faire votre choix, la Faculté vous donne l'occasion de rencontrer les responsables des programmes suivants :

- Publicité
- Relations publiques
- Information et journalisme
- Rédaction française
- Créativité
- Animation des groupes et des organisations

LE MERCREDI 28 AVRIL À 19 HEURES

au Pavillon principal
Salle Z-110
2900, boul. Édouard-Montpetit
Entrée libre

RENSEIGNEMENTS :
(514) 343-6090
1 800 363-8876

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

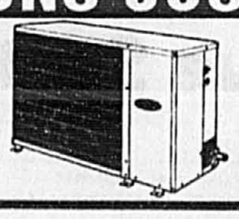
POSSIBILITÉ DE SUBVENTIONS JUSQU'À 3 000 $

• CARRIER • LENNOX • RHEEM • YORK • MITSUBISHI • SANYO

Carrier

COMPREND CHAUDIÈRE AU MAZOUT OU AU GAZ GRATUITE
- Financement à 100% offert
- Aucun sous-traitant
- Après subvention, si éligible

THERMOPOMPE 2 TONNES
3295$*



ECO TECH
733-1414

CONTRÔLEZ VOTRE MILIEU
AVEC Mr. SLIM MC
CLIMATISEURS & THERMOPOMPES
MITSUBISHI ÉLECTRIQUE

- Aucun conduit
- Aucun bruit
- Télécommande exclusive « I feel »
- Consommation d'électricité réduite
- Installation facile
- Confort dans toute la maison



En pourparlers avec le ministère de la Santé, le maire de St-Lambert réplique à ses opposants

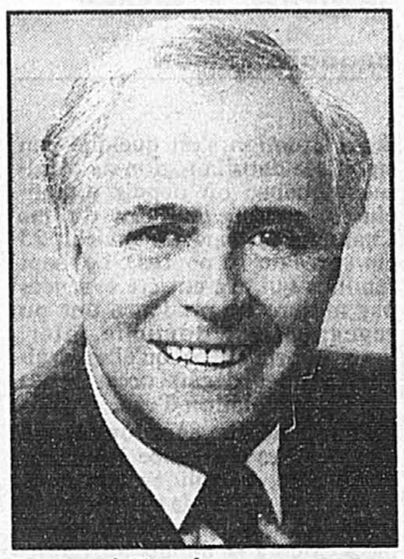
GEORGES LAMON

■ Le litige entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le directeur général de l'hôpital Saint-Michel, Bertrand Girard, qui est aussi maire de Saint-Lambert, devrait se régler demain.

En effet, le président du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Michel, Gérard Grégoire, a indiqué, hier à *La Presse*, avoir sollicité une rencontre avec le ministre Marc-Yvan Côté, pour tenter de clore ce dossier qui a pris «une ampleur insoupçonnée».

De son côté, le maire Girard n'a aucunement l'intention de «prendre un congé temporaire», comme le lui ont proposé récemment quatre conseillers, en attendant le règlement d'un litige avec le ministère relatif à un dépassement salarial de 81 256 $ entre 1987 et 1991. «Je n'ai pas l'ombre d'un doute sur mon honnêteté, a insisté hier le maire Girard au cours d'un entretien téléphonique avec *La Presse*, qualifiant ses détracteurs de vautours opportunistes. Je suis très à l'aise sur ce point. Ces conseillers ne sont pas à un incohérence près. S'il y en a un qui veut assumer l'intérim, qu'il se fasse élire.»

Durant toute la journée d'hier, le maire Girard était en négociation avec le ministère à Québec pour régler ce litige. Il espérait en arriver à une entente dans les



Bertrand Girard

prochains jours, d'autant que les pourparlers allaient bon train.

C'est la raison pour laquelle le caucus du conseil municipal, qui devait se tenir hier soir, a été reporté à jeudi sinon à lundi prochain. Déjà le maire Girard a clairement indiqué que lors de ce caucus, il ne sera pas question de vote en faveur de son «retrait temporaire». Les conseillers Richard Bélisle, Denis McNamara, Marc-André Croteau et Paul Parisi se proposaient, hier soir, de réclamer la mise sur pied d'un comité de surveillance pour scruter à la loupe les dépenses du maire Girard depuis son accession à l'hôtel de ville.

Plus tôt dans un communiqué de presse, le maire Girard avait tenu à «rassurer» les résidants de Saint-Lambert, qu'il «continuerait d'administrer les affaires de leur ville comme un bon administrateur qu'il est». Il a expliqué que le désaccord sur sa rémunération avait lieu «entre le conseil d'administration de l'hôpital et le ministère et non pas avec moi», et a affirmé que le ministre Marc-Yvan Côté n'avait pas mis en cause «sa compétence et son intégrité de gestionnaire», assurant que ce dossier ne faisait état «ni de fraude ni de malversation». Qui plus est, le ministre Côté le qualifiait de «bon administrateur».

Du côté municipal, il a rappelé que depuis son élection les décisions relevant du conseil ont toujours été prises «avec la pleine connaissance de tous les conseillers». Il a ajouté que les vérificateurs de la Ville, Samson Belair Deloittre et Touche, ont cité Saint-Lambert comme «modèle de gestion au Québec», déclaration faite au Comité de vérification de la ville au sein duquel siègeaient les conseillers Bélisle, Parisi et Ryan. «Il n'y a donc pas de cachette ni de dépenses non autorisées, conclut-il. J'ai d'ailleurs élargi la politique de transparence depuis que je suis maire.»

D'autre part, trois des conseillers qui appuient le maire Girard, Jill Lacoursière, Diane Ryan et Jean-Paul Robitaille, ont dénoncé, dans un communiqué, la démarche de leurs quatre collègues. Ils soutiennent que le maire «n'a de comptes à rendre qu'à la population». Quant au dossier des dépenses des élus, ils estiment qu'il a déjà été discuté, il y a quelques mois. Unanimement, le conseil avait décidé qu'un rapport trimestriel des dépenses serait soumis au conseil pour approbation. Et jusqu'ici cela n'avait pas soulevé de commentaires.

Par ailleurs, un premier aspirant à la succession de Sylvia Santarelli, qui s'est retirée de la politique municipale, a annoncé officiellement sa candidature à l'élection partielle du 13 juin dans le quartier Préville-en-haut qui compte 2500 électeurs.

Au cours d'une conférence de presse, hier matin, Pierre Brodeur, directeur du Service de loisirs de Laprairie depuis 1990, a précisé que sa candidature n'était pas motivée «par hasard ni opportunisme politique, mais qu'elle faisait partie de son cheminement et de son implication professionnelle et sociale dans le milieu». Un autre candidat officieux, Adrien Simard, ex-candidat à l'élection de 1990, devrait également être sur les rangs.

Litige entre la C.S. de St-Eustache et les parents de l'école Jacques-Labrie

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ La direction de la Commission scolaire de Saint-Eustache accuse les parents de l'école primaire Jacques-Labrie de tenir leurs enfants en otage en les gardant à la maison au lieu de les envoyer en classe. Les parents ont agi de la sorte pour protester contre un changement de vocation de leur école de quartier.

Les autorités scolaires sont d'avis que ce litige aurait pu se régler entre les parents et les commissaires et qu'il ne fallait pas impliquer les enfants. Hier, il y avait seulement 102 garçons et filles à l'école sur un total 282 inscrits. Pour les parents, qui faisaient du piquetage devant l'école, il était nécessaire d'agir de la sorte.

Ils ont convenu de garder leurs enfants en dehors de l'école jusqu'à nouvel ordre; ils doivent être présents demain soir à la rencontre des commissaires.

Les parents sont en colère contre le conseil des commissaires qui fait fi des conclusions de consultations.

Les commissaires veulent que cette école soit réservée seulement aux écoliers des Cours intensifs d'anglais (CIA), tandis que les parents tiennent à garder leur école de quartier.

Ils ont reçu l'appui du Syndicat des enseignants de Saint-Eustache.

Si la décision des commissaires n'est pas modifiée, quelque 800 écoliers seront affectés lors de la rentrée de septembre prochain. Les parents ne sont pas intéressés à ce que leurs enfants prennent l'autobus pour aller à l'école, alors qu'il y en a une tout près de leur domicile.

Du côté des professeurs, plusieurs qui ont jusqu'à 20 ans d'ancienneté ne sont pas intéressés à aller terminer leur carrière ailleurs.

La présidente du Syndicat des enseignants, Olivette Viau, dit ne pas compendre du tout l'attitude des commissaires, ni la réaction des autorités scolaires qui accusent les parents de tenir leurs enfants en otage. «Ce problème est sur la table depuis le 15 mars, toutes les consultations vont dans le même sens. Seulement les commissaires pensent le contraire. Je pense que le bon sens doit l'emporter», a conclu Mme Viau.

Louez à court terme, à l'année ou jusqu'à ce qu'il vous appartienne !









Quel que soit votre profession **Locatel** vous offre un vaste choix d'outils de communications, pour tout vos besoins. **Locatel vous offre aussi un service des plus avantageux**. Vous louez pour la période de votre choix, au jour, à la semaine, au mois, à la saison ou à l'année. Et vous pouvez échanger l'appareil en tout temps, sans pénalité. À la fin de l'entente, vous avez le choix de renouveler, d'annuler, ou d'acheter l'appareil.

Locatel

Où louer est votre meilleur achat

MONTRÉAL Est.
4100, Jarry E. (coin Pie IX)
593-5555

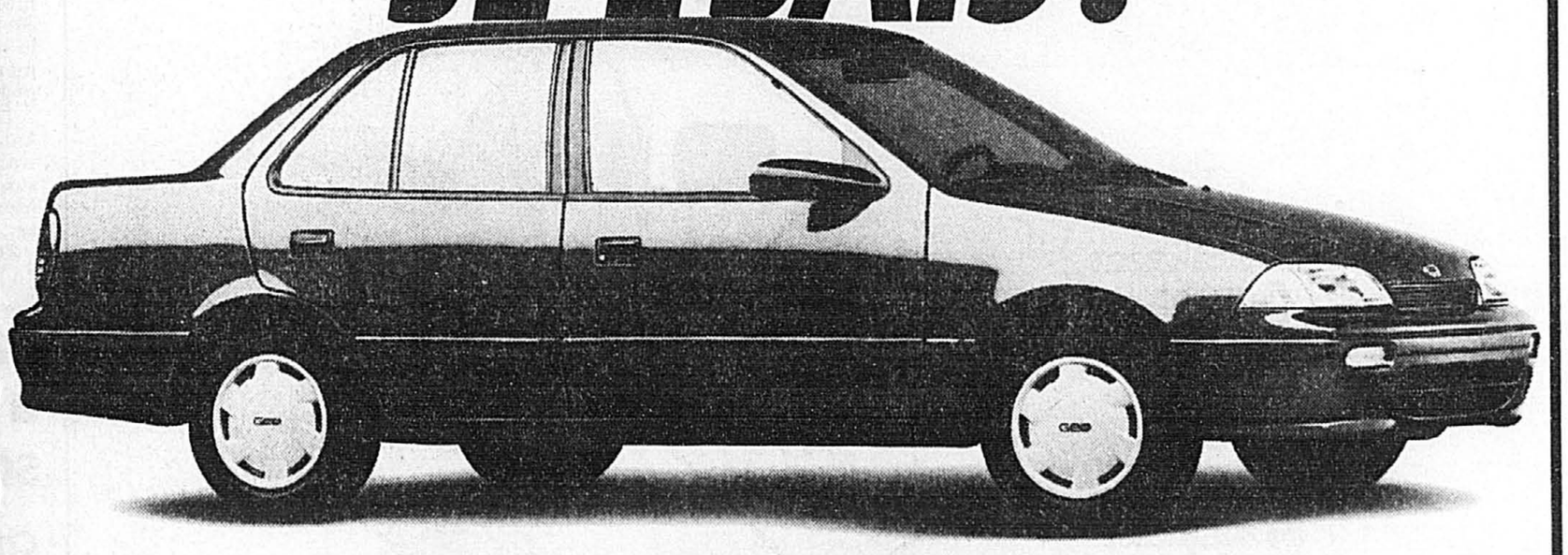
MONTRÉAL Ouest
5591, Paré
735-3000

LAVAL
3354, St-Martin Ouest
682-1400



« MON TRÉSOR, L'ARGENT ÇA NE TOMBE PAS DU CIEL ! »

JE L'SAIS !



GEO METRO BERLINE
4 PORTES 1993

Seulement 8993 $*

C'est plutôt un cadeau qui tombe du ciel !
Vous serez emballés par ses caractéristiques :

- Moteur 4 cylindres de 1,3 litre
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Économie d'essence impressionnante
- Garantie GM TOTAL^MC de 3 ans/60 000 km** sans franchise

Geo Assistance† ROUTIÈRE 24 HEURES

VOS CONCESSIONNAIRES CHEVROLET GEO Oldsmobile PARTICIPANTS

*Taxes et transport en sus. Tous les rabais taxables GM inclus. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux modèles de base 1993 en stock. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. **Selon la première éventualité. †L'assistance routière Geo est offerte sur les modèles Geo 1993. Durée : 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Détails chez votre concessionnaire Chevrolet Geo Oldsmobile.

Tanguay Desgagné, ingénieur, est premier prix du concours international de siffleurs

JEAN-PAUL SOULIE

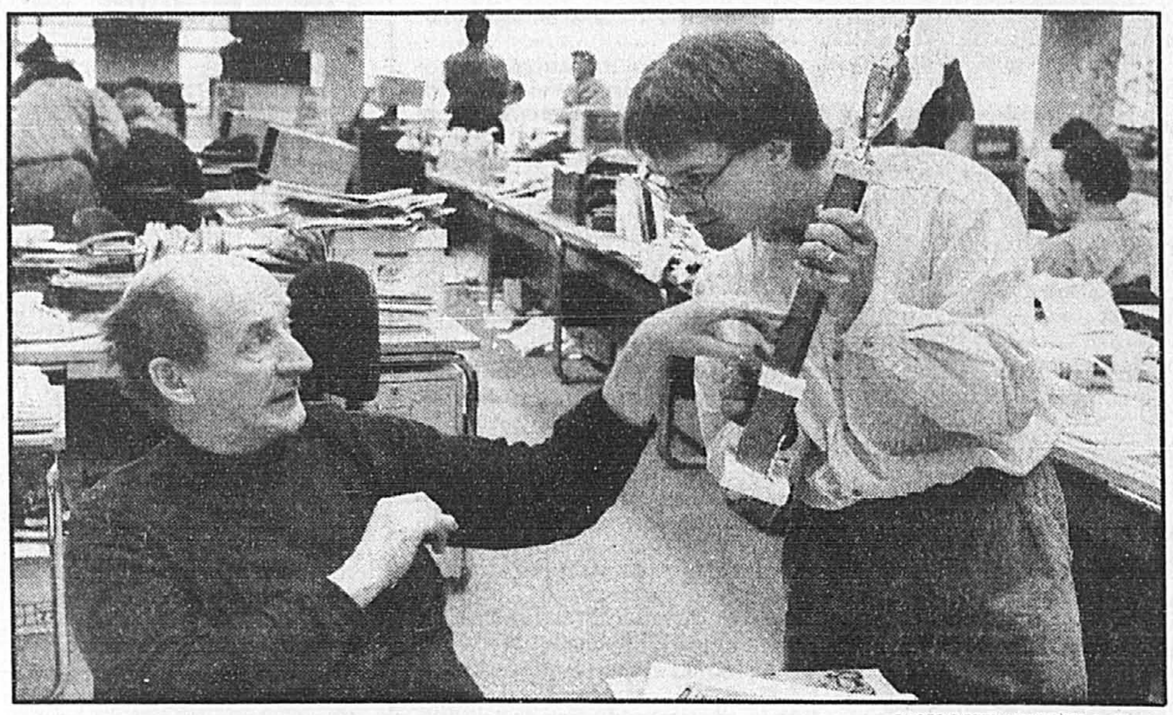


PHOTO PIERRE LALUMIÈRE, *La Presse*

Tanguay Desgagné fait admirer son trophée au critique musical de *La Presse*, Claude Gingras.

■ Tanguay Desgagné a 32 ans, une femme, un métier d'ingénieur, et il est diplômé de l'Université de Sherbrooke, spécialisé dans l'homologation des réservoirs. Et en plus, il siffle.

Siffler en travaillant? Pas seulement. Tanguay Desgagné ne siffle pas n'importe quoi, n'importe comment. Il a fait des études en musique, a déjà joué du trombone de 10 à 18 ans, fait partie de groupes de jazz, de quintettes, d'harmonies. «J'aimais ça! Je me demande quelquefois pourquoi je n'ai pas continué!»

C'était sans doute pour décrocher le premier prix du 20e concours international de siffleurs de Louisburg, en Caroline du Nord. Ça s'est passé samedi dernier. L'an dernier, Tanguay avait participé à la même compétition, et avait remporté le second prix, avec le troisième mouvement du Printemps, de Vivaldi. Il s'était inscrit après avoir entendu une information sur le concours dans un avion, entre le Québec et la Louisiane au cours d'un voyage d'affaires.

Cette année, il avait préparé les trois pièces obligatoires, une en «pop», une en classique et une en «variété». En catégorie «classique», il avait sélectionné une *toccata* difficile, prise sur un disque Canadian Brass: du Girolamo Frescobaldi. Un musicien né en 1583, un siècle avant J. S. Bach...

De partition, point. Tanguay a été obligé de réécrire les notes à partir d'un enregistrement. Quand on aime les difficultés... «Mais vous savez, c'est sérieux! Je siffle sur trois octaves. C'est plus qu'une flûte à bec, c'est une flûte traversière!»

Le Premier Prix du concours de siffleurs de Louisburg, Caroline du Nord, c'est un splendide trophée — marbre d'Italie garanti, métal moulé pour la note de musique qui surmonte le tout — et 500$ en argent, de quoi payer le voyage pour Tanguay et sa femme. Mais c'est aussi un passage sur les ondes de *Good morning America!* et, en plus, à *La Presse*, une entrevue avec Claude Gingras, critique musical. Claude Gingras reconnaîtra la mélodie, mais mettra en doute la signature. Quatre siècles ont laissé la place à bien des interférences. Claude Gingras aura immédiatement au téléphone «Jean Pierre Michaud, l'au-to-ri-té, dans tout ce qui s'appelle par-ti-tion!» Et de partir à la recherche du véritable nom du vrai compositeur, promis, juré!

Tanguay Desgagné aura très vite le nom de l'auteur de cette pièce qu'il aime tant. «C'est vivant, ça bouge... c'est étincelant!» Et il pourra continuer à siffler à ses deux filles Geneviève, quatre ans et demi, et Gabrielle, deux ans. «Mes deux principales fan, dit-il avec un grand sourire».

Venise-en-Québec continue de patauger dans l'eau

GEORGES LAMON

■ La situation s'est quelque peu stabilisée dans la région de Venise-en-Québec où depuis dimanche le niveau de l'eau du lac Champlain a baissé d'environ 25 cm (près de 10 pouces). Les sept familles qui avaient été évacuées par mesure de prudence ont pu regagner leur domicile, hier. Pour constater ce qu'elles craignaient: les dégâts occasionnés par l'accumulation d'eau.

Diane Bégin, coordonnatrice des mesures d'urgence à Venise-en-Québec, a expliqué hier à *La Presse* que malgré la situation difficile, «les gens ne paniquaient pas». Même si depuis au moins dix ans on n'avait pas assisté à un tel débordement du lac Champlain. D'ailleurs, le Bureau météorologique de Burlington estimait qu'il fallait remonter à avril 1869 — le niveau avait atteint 101,51 pieds — pour le dépasser: dimanche il se situait à 101,75 pieds.

Trois portions de route sont toujours fermées à la circulation dans la région: la route 202, entre Herdman et Huntingdon, sur une distance de neuf kilomètres, la montée Huntingdon et Athelstan, entre ces deux municipalités, est toujours fermée sur six kilomètres. La route 202 à Venise-en-Québec, entre la route 227 et la 16e avenue, est également fermée sur deux kilomètres.

Quant à la route 223 entre Carignan et Saint-Basile-le-Grand, elle a été rouverte à la circulation. Toutefois certaines sections sont recouvertes d'un à deux pouces d'eau. Le ministère des Transports invite les automobilistes qui empruntent ces routes à la prudence.

Le conseil municipal de Venise-en Québec, qui s'est réuni hier soir, a de son côté entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec pour obtenir une aide financière en vue de compenser les dégâts causés par ces inondations dans la municipalité.

C'est en particulier au «Camping Kirkland» que les dommages ont été les plus élevés. En effet, le propriétaire du terrain de camping et de la plage estime à environ 200000$ les dommages causés par l'eau, non seulement aux roulottes garées à cet endroit, mais aussi à la plage dont le sable a été complètement lavé. «Je suis dans la région depuis une quinzaine d'années, dit René Baertschi, propriétaire du camping depuis cinq ans, jamais je n'ai vu autant d'eau.»

À son avis, au moins 90 des 120 roulottes garées sur son terrain et pataugeant dans environ trois ou quatre pieds d'eau, ont subi des dégâts importants. Et il était impossible de tenter quoi que ce soit pour les dégager à cause du sol détrempé et boueux. Ce sont les propriétaires des roulottes qui devront s'enquérir auprès de leur assureur pour savoir si ces dégâts sont assurés.

«Plusieurs propriétaires de roulottes m'ont appelé pour savoir ce qui se passait, a expliqué Baertschi, mais il n'y avait vraiment rien d'autre à faire que d'attendre que l'eau baisse.»

Rappelons que la municipalité, qui possède plusieurs terrains de camping et de roulottes, compte une population de 900 habitants l'hiver et 6000 l'été, avec les villégiateurs.

Du côté de Saint-Paul de l'Île-aux-Noix, on a noté également une baisse du niveau de l'eau. Cependant, aucun résidant de l'endroit n'a dû être évacué. Certains d'entre eux, par mesure de précaution, ont jugé préférable de couper l'alimentation électrique dans leur maison dont le sous-sol était recouvert d'eau.

Il ne s'agit pas de savoir si j'ai tué, mais si j'en avais l'intention, dit Fabrikant

Le jury doit déterminer si l'accusé est apte à subir son procès

YVES BOISVERT

■ Valery Fabrikant a dit hier au jury que la question centrale, dans son procès, n'est pas de savoir s'il a tué quatre personnes, mais s'il avait l'intention de le faire.

Le procès de l'homme de 53 ans, accusé du meurtre de quatre professeurs de l'université Concordia, a repris hier avec le témoignage de Fabrikant. Le procès est toujours dans une parenthèse: le jury doit déterminer l'aptitude mentale de l'accusé à subir son procès.

Dans son témoignage, Fabrikant s'est à nouveau plaint du traitement qui lui est fait en prison et de l'attitude du juge Fraser Martin, qu'il a de nouveau insulté.

Fabrikant a comparé le Canada à l'ex-URSS, où les dissidents étaient envoyés à l'hôpital psychiatrique afin de les faire taire.

«Je comprends qu'une personne qui tue quatre personnes puisse paraître folle, mais je veux vous démontrer qu'une personne poussée à bout peut le faire, si on me laisse l'occasion de vous raconter toute l'histoire», a dit Fabrikant aux 11 jurés.

Rappelons que les deux psychiatres qui ont témoigné ont déclaré l'accusé apte à subir son procès. Fabrikant veut aussi se faire déclarer apte. Le débat se poursuit car, dit-il, le fait que les psychiatres l'ont présenté comme une personnalité paranoïaque et narcissique lui a nui grandement.

Son témoignage, régulièrement interrompu par le juge Martin parce qu'il ne s'en tient pas aux faits et émet des opinions, reprend ce matin.

La SAAQ invite les cyclistes à la prudence: «À vélo, sois brillant», dit le slogan

Chaque année, les accidents impliquant des cyclistes font une quarantaine de morts

Presse Canadienne

■ Au cours des cinq dernières années, les accidents impliquant des bicyclettes et des véhicules moteurs ont fait annuellement une quarantaine de morts, environ 360 blessés graves et près de 3500 blessés légers.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a fait état de ces sombres statistiques, hier, à l'occasion du lancement de sa 8e campagne de sensibilisation à la sécurité pour les cyclistes.

La campagne de cette année, qui a pour thème «A vélo, sois brillant», mettra particulièrement l'accent sur le port du casque protecteur et sur la nécessité pour les cyclistes d'être bien visibles dans la circulation, ont indiqué en conférence de presse M. Pierre Théberge, directeur des communications, et M. Raymond Boisvert, directeur des politiques et programmes à la SAAQ.

Selon la SAAQ, les blessures à la tête sont responsables d'environ 80 pour cent des décès et de 30 pour cent des blessures graves chez les victimes cyclistes.

Même si des études ont démontré que le casque protecteur a un taux d'efficacité d'au moins 50 pour cent pour prévenir les décès chez les cyclistes, on estime que le taux d'utilisation du casque chez les cyclistes n'est que de cinq à dix pour cent.

La Société de l'assurance automobile du Québec se dit persuadée qu'une augmentation du port du casque entraînera une amélioration du bilan routier des cyclistes.

En plus du port du casque, la campagne de 1993 met aussi un accent particulier sur la visibilité du cycliste.

Près de la moitié des bicyclettes ne sont pas munies des pièces d'équipement de visibilité obligatoires, estime la SAAQ. En outre, trop de cyclistes ne portent pas de vêtements de couleurs vives de façon à être vus des automobilistes.

Cette situation est déplorable puisque près du tiers des accidents impliquant une bicyclette et un véhicule moteur seraient dus au manque de perceptibilité du cycliste.

La SAAQ rappelle à ce sujet que les phares de nuit et les réflecteurs sont essentiels pour assurer une bonne visibilité.

Dans 60 pour cent des accidents, c'est le cycliste qui est en infraction au Code de la route alors que la moitié des victimes sont des jeunes agés de cinq à 14 ans.

Une police intelligente.

GLOBALE 7 AUTO

Chez AXA Assurances, notre police contrevient aux règles en matière d'assurance automobile.
Pour vous offrir une protection accrue, la Globale 7 Auto enfreint toutes les normes. Contrairement à la plupart des polices actuelles, elle élimine les franchises en cas de perte totale et de délit de fuite et elle vous donne la liberté de rouler pratiquement sans frais pendant 30 jours en cas de privation de votre véhicule.
Elle vous offre aussi une meilleure couverture sur cinq autres points majeurs. Demandez à votre courtier de vous placer sous la protection de la Globale 7 Auto : une police intelligente.

Consultez votre courtier.

AXA ASSURANCES